

# LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 27

LE JEUDI 10 FÉVRIER 2000

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$



**LE MONDE**  
**BOMBARDEMENTS AU LIBAN: LE PROCESSUS DE PAIX EST MENACÉ**  
PAGE A 5

**CULTURE**  
**HARO SUR LA SODEC**  
PAGE B 8

**ACTUALITÉS**  
**ERREURS MÉDICALES: AVEU D'IMPUISANCE DE LA COMMISSAIRE AUX PLAINTES**  
PAGE A 2



**PERSPECTIVES**

## Lisée le conseiller

Un référendum sur «Les besoins du Québec», sur une nouvelle offre au Canada, sur le rapatriement d'impôts fédéraux et tutti quanti n'est pas une idée nouvelle en soi. Depuis des mois, des lecteurs du *Devoir*, généralement des souverainistes dont la notoriété est plus ou moins grande mais qui ne voient pas comment Lucien Bouchard peut gagner un nouveau référendum sur la souveraineté, ont publié dans nos pages des propositions allant en ce sens (voir notre site Internet *ledevoir.com*). La différence avec la publication du livre de Jean-François Lisée, *Sortie de secours* (Boréal), c'est qu'on se rapproche du cercle restreint du pouvoir.

Lisée a été l'un des conseillers importants des deux chefs souverainistes qui, ensemble en 1995, sont passés le plus près de convaincre une majorité d'électeurs québécois d'appuyer leur projet. Il a eu accès à toutes les études d'opinion, à toutes les discussions stratégiques. Il a été l'auteur de certaines de ces stratégies et, comme rédacteur de discours, il mettait les mots pour le dire dans la bouche de ses chefs. Bref, il sait de quoi il parle. Souvent, il a été écouté. Cette fois-ci, Lucien Bouchard aurait rejeté son plan. Lisée a donc quitté son poste et, rompant avec un certain devoir de réserve, le conseiller éconduit prend le Québec à témoin.

On verra si cette sortie en entraînera d'autres. Y a-t-il des ministres ou d'ex-ministres, des députés du Bloc québécois, des leaders sociaux réputés qui lui emboîtent le pas?

Pour l'heure, cependant, on retient une chose: l'un des plus enthousiastes organisateurs du référendum de 1995 affirme aujourd'hui que le plan actuel du gouvernement Bouchard est voué à l'échec. Les conditions gagnantes ne seront pas réunies. Il continue de penser que la souveraineté est la solution mais il y renonce temporairement car il ne croit pas en ses chances de gagner. En somme, il est comme les Québécois qu'il décrit dans son livre: il a lui aussi peur de perdre. Alors, il cherche, comme les désespérés, une sortie de secours.

Les fédéralistes retiendront sans doute principalement de cet ouvrage la manière éloquent avec laquelle Lisée décrit comment les souverainistes de 1999 ont tort de s'entêter et qu'on peut très bien trouver à l'intérieur de la fédération canadienne des accommodements qui permettraient au Québec de s'épanouir.

C'est d'ailleurs un paradoxe formidable de ce livre un peu fastidieux: il comporte à la fois un plaidoyer puissant pour soutenir la nécessité de la souveraineté du Québec et l'une des analyses les plus terre-à-terre, les plus froides que l'on puisse faire de l'impossibilité de la réaliser (du moins dans un avenir prévisible).

Toute la première partie de cet ouvrage magistralement documenté (Lisée a eu recours à l'aide de statisticiens, d'économistes, de professeurs de droit) doit être lue par tout Québécois qui continue de croire en l'importance des peuples et des nations comme moyen pour les individus qui en sont membres d'améliorer leur propre sort.

Les fédéralistes québécois, qui sont toujours, au fond d'eux-mêmes, nationalistes mais qui ont, pour des raisons stratégiques ou partisans, abandonné toute velléité d'autonomie pour le Québec, trouveront dans les premiers chapitres du livre des raisons de revenir à une posture politique revendicatrice en faveur de pouvoirs accrus pour le Québec.

En résumé, Lisée pose le problème très simplement. Tandis que, depuis 30 ans, le pouvoir n'a cessé de se concentrer entre les mains du gouvernement fédéral, le poids du Québec au sein du Canada n'a cessé de décroître, réduisant du même coup la capacité des Québécois, en particulier les francophones, d'influencer les décisions prises dans la cité de commandement, située à Ottawa.

Pour le moment, les Québécois n'ont pas le sentiment de souffrir de cette situation parce que les francophones sont bien représentés au sommet du pouvoir. Mais, d'une part, Lisée montre que les Québécois se leurrent: avoir conquis le sommet du pouvoir fédéral n'est pas payant pour les francophones du Québec, chiffres à l'appui. Et, d'autre part, la capacité du Québec et des francophones d'influencer les décisions du pouvoir central ne fera que décroître avec le temps. Pourquoi? Parce que, dans quelques décennies, le Canada sera un pays anglophone à 85 % et que la majorité n'acceptera plus d'être dirigée par d'autres. L'équité reprendra ses droits.

Les Québécois pourraient contrebalancer le pouvoir fédéral s'ils pouvaient compter sur un État du Québec autonome et capable d'agir. Mais tous les indicateurs montrent que, depuis Trudeau en 1968, les fédéralistes ont, par diverses décisions politiques, en manipulant les transferts aux provinces ou à la faveur de décisions de la Cour suprême du Canada, concentré le pouvoir à Ottawa.

VOIR PAGE A 8: LISÉE

**MÉTÉO**

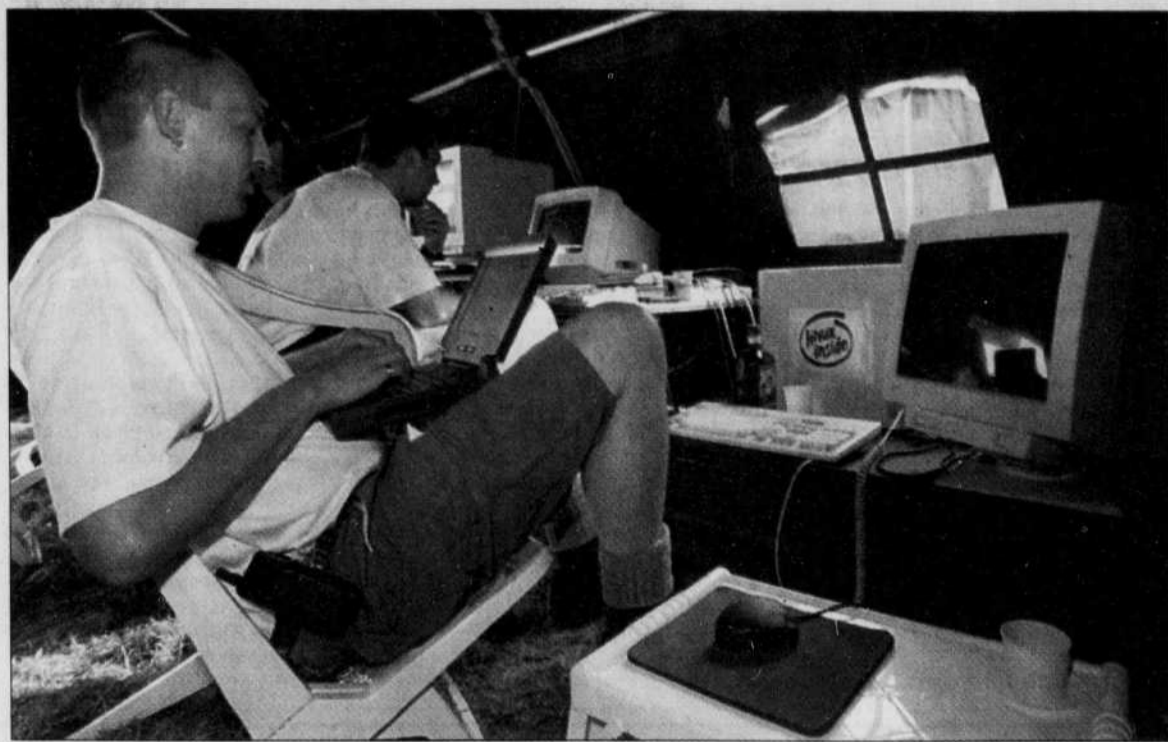
**Montréal**  
Ennuagement suivi de neige.  
Max: -6 Min: -12

**Québec**  
Ennuagement et neige.  
Max: 10 Min: -21  
Détails, page B 5

**INDEX**

Annonces ..... B 5    Idées ..... A 7  
Bourse ..... B 3    Le monde ..... A 5  
Avis publics ..... B 4    Les sports ..... B 6  
Culture ..... B 8    Mots croisés ..... B 4  
Économie ..... B 1    Politique ..... A 4  
Éditorial ..... A 6    Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com



Les pirates d'Internet ont attaqué ces jours-ci de très importants sites, déclenchant des enquêtes criminelles aux États-Unis. Ci-dessus, des hackers en congrès aux Pays-Bas cet été.

**Importants sites Internet piratés**

## Le FBI se lance à la poursuite des cyber-criminels

Le FBI, la sûreté fédérale américaine, a promis de frapper vite et fort contre les cyber-criminels auteurs d'une série d'attaques informatiques contre plusieurs sociétés Internet, mais l'enquête promet d'être ardue en raison des astuces déployées par les pirates.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Les attaques massives des hackers sur certains des sites les plus fréquentés d'Internet divisent depuis des années les utilisateurs de forums en ligne et les observateurs avertis de la Toile. Mais, cette fois, l'onde de choc atteint des sommets.

En effet, depuis trois jours, plusieurs sociétés de service sur Internet, et pas des moindres, ont été la cible de ces attaques. Les portails Yahoo et ZDnet, les sociétés Amazon.com (distribution), Buy.com (commerce en ligne), eBay (enchères), CNN.com (information), E-Trade et Datek Online (courtage boursier) ont été touchés à des degrés divers. Même Wall Street, hier, montrait des signes d'inquiétude: les investisseurs se disent préoccupés par les événements des dernières heures.

Cependant, tous les observateurs en conviennent, la tâche des enquêteurs s'annonce difficile. Surtout parce que ces attaques «peuvent venir de n'importe qui, d'un gamin de 15 ans comme d'un gouvernement étranger», affirme «Weld Pond», un ancien pirate informatique interrogé dans un forum sur ABCnews.com. «Il s'agit toutefois plus probablement du premier», ajoute-t-il.

Selon lui, le ou les auteurs en question cherchent avant tout à se mettre en avant. «Je pense que ces attaques de grands noms visent surtout à se faire remarquer». Pour l'expert, «il s'agit d'une nouvelle forme de terrorisme. Internet n'a pas été conçu pour résister à ce genre d'attaques. On n'y a simplement pas pensé à l'époque».

S'ils sont arrêtés, les pirates risquent jusqu'à cinq ans de prison et une amende de 250 000 \$ US. En cas de récidive, les peines vont de six mois minimum jusqu'à dix ans d'emprisonnement et la justice peut également condamner au versement de dommages-intérêts d'un montant équivalent au double du préjudice financier causé.

**Une technique simple...**

Contrairement aux intrusions classiques, ces attaques consistent à provoquer une saturation du site, soudainement

pris d'assaut par des centaines de milliers de demandes d'accès simultanées en boucle. Incapable de traiter en même temps toutes les informations qui lui parviennent, il se bloque ou saute à la manière d'un standard téléphonique.

Cette technique de piratage, aussi appelée spoofing, consiste à lancer des assauts à partir d'ordinateurs tiers en réseau, appartenant à des personnes totalement innocentes. «Les intrus utilisent cette source pour se dissimuler [...], ce qui rend très difficile pour la police d'identifier l'origine exacte de telle ou telle attaque», explique Ron Dick, responsable de la section des enquêtes informatiques au Centre de protection des infrastructures nationales (NIPC), qui dépend du FBI.

Il a reconnu qu'il existait, à l'heure actuelle, de nombreux logiciels en circulation et disponibles sur Internet pour permettre à qui que ce soit de procéder à une telle attaque.

La technique est simple: un ou des pirates infectent, par exemple, les ordinateurs du réseau informatique (système Unix ou Windows NT) d'une entreprise quelconque avec un logiciel véreux, capable de lancer des attaques appelées «refus de service». Ces logiciels sont envoyés commandés à distance pour lancer à partir de ces ordinateurs «infectés» une attaque démultipliée contre une ou plusieurs cibles, en l'occurrence ici les réseaux d'accès de sociétés Internet.

L'astuce est que ces logiciels envoient une demande d'accès dotée d'une adresse factice (spoofing) au site visé, qui ne reconnaît pas l'identité de l'interrogateur et est pris de confusion. Lorsque des centaines de milliers de demandes arrivent en même temps, c'est en trop pour les capacités du serveur, qui se bloque ou saute à la manière d'un standard téléphonique.

Des outils permettant ce genre d'attaques contre des sites Internet sont disponibles sur le Web depuis la mi-1999, note Frank Prince, un expert du groupe américain de consultants Forrester Research spécialisé sur Internet. Ces derniers mois, les «agressions» se sont multipliées, sans atteindre toutefois l'ampleur actuelle. Nombre de sites sont aussi restés discrets quand ils étaient visés.

VOIR PAGE A 8: FBI

**Lire aussi en page B 1**

- Les attaques prouvent la fragilité de l'économie Internet
- Les craintes font chuter Wall Street

## Louise Beaudoin se démarque des souverainistes français

La ministre «se trompe», réplique le RPF

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Après Philippe Séguin, venu discuter référendum la semaine dernière avec les souverainistes québécois, voilà que la ministre Louise Beaudoin polémique à mots couverts avec les souverainistes français dans les pages du quotidien *Le Monde*. Le souverainisme québécois n'a rien à voir avec le courant de droite du même nom qui se développe en France, soutient la ministre des Relations internationales dans un texte publié hier dans la page *Horizons-Débats* du quotidien français. Les usages du mot «souverainisme» «recouvrent des réalités fort différentes» au Québec et en France, écrit-elle.

On sait que le Regroupement pour la France (RPF), fondé par le gaulliste Charles Pasqua et le député nationaliste de droite Philippe de Villiers, utilise depuis peu ce néologisme pour désigner un programme politique opposé à la construction européenne et peu ouvert à l'immigration.

Au contraire, écrit la ministre, le souverainisme québécois se définit par «l'ouverture sur le monde, l'appel au large, l'inclusion de l'autre». Il s'agit d'un «projet «inclusif» qui «facilitera l'intégration des immigrants».

Louise Beaudoin dit ne pas vouloir porter de jugement sur ce parti de droite qui a obtenu 13 % des voix aux dernières élections européennes mais elle rappelle que le souverainisme québécois a «beaucoup d'affinités avec une construction européenne fondée [...] sur des nations dont l'existence et la spécificité doivent être préservés». Evoquant le Canada, elle écrit que la Confédération canadienne n'a «jamais eu rien à voir, depuis sa fondation victorienne, avec le rêve moderne de Jean Monnet: réunir des nations au cœur de l'Europe, par le partage mutuellement consenti de la souveraineté».

«Louise Beaudoin se trompe» sur ce qu'est l'Europe d'aujourd'hui, répliquait hier le secrétaire général du RPF, Jean-Jacques Guillet. «Le rêve de Jean Monnet n'a

VOIR PAGE A 8: BEAUDOIN

**Lutte contre les gaz à effet de serre**

## Le camionnage dans le collimateur

Les poids lourds et les autos des banlieusards pourraient faire rater l'objectif de Kyoto

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Le camionnage interurbain et urbain, une industrie qui digère déjà fort mal les récentes hausses du prix de l'essence, doit devenir d'ici dix ans la cible prioritaire du gouvernement québécois s'il veut atteindre son objectif de lutte contre le réchauffement climatique parce que c'est ce secteur qui sera responsable, si rien n'est fait, de la plus importante augmentation des gaz à effet de serre (GES) au Québec.

Les banlieusards des régions de Montréal et de Québec formeront la deuxième cible de cette stratégie, selon le rapport inédit du Groupe de travail sur les transports, formé par Québec pour ébaucher une stratégie de lutte contre l'effet de serre, une initiative conjointe des ministères québécois des Transports et de l'Environnement.

Ce rapport, obtenu par *Le Devoir*, est un des quatre remis au cours des dernières semaines aux deux ministères, qui attendent les sept autres portant sur des aspects différents de la contribution du Québec au réchauffement climatique.

VOIR PAGE A 8: CAMIONNAGE

**Sortie de secours**

## La thèse de Lisée ne lève pas

ROBERT DUTRISAC  
MANON CORNELLIER  
LE DEVOIR

Qualifiée de pessimiste et de noire, la thèse que défend l'ex-conseiller de Lucien Bouchard, Jean-François Lisée, dans son dernier ouvrage, *Sortie de secours*, ne reçoit aucun appui de la classe politique souverainiste. Magnanime, le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe y voit toutefois une contribution à un nécessaire brassage d'idées.

«L'œuvre de M. Lisée est utile mais la voie qu'il préconise n'est pas la bonne. Il préconise la sortie de secours; moi, je préconise la grande porte pour entrer dans le concert des nations», a fait valoir hier le vice-premier ministre Bernard Landry.

Jean-François Lisée a lancé mardi un ouvrage où il soutient qu'une majorité souverainiste au Québec ne sera pas au rendez-vous dans un avenir prévisible. En conséquence, afin de contrer le déclin du Québec sur le plan politique, le gouvernement Bouchard doit tenir, avant les prochaines élections fédérales, un référendum visant l'obtention des pouvoirs nécessaires à un Québec moderne.

«C'est un des ouvrages les plus convaincants sur la souveraineté du Québec. Cela rend plus éclatante la thèse de la

VOIR PAGE A 8: THÈSE

**Transfert d'écoles**

## Legault annonce sa loi spéciale

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Las de l'immobilisme de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), le ministre de l'Éducation, François Legault, a mis sa menace à exécution hier et promis le dépôt d'un projet de loi à la mi-mars pour forcer le transfert de trois écoles quasi inoccupées à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui éprouve un sérieux manque d'espace. La CSDM reçoit cette annonce avec un demi-sourire, jugeant que c'est une façon de reporter le problème à plus tard.

Du même coup, le ministre annonce l'ajout à ce projet de loi d'un «mécanisme» qui permettra d'éviter les longues et inutiles tractations entre commissions scolaires et dont enfants et parents ont été ici victimes. Une modification à la Loi sur l'instruction publique pourrait donc obliger les commissions scolaires à discuter entre elles des possibilités de transfert d'immeubles, ce que les deux parties ici concernées n'ont pas fait depuis le début du litige.

VOIR PAGE A 8: LEGAULT

## • LES ACTUALITÉS •

### Les policiers de la SQ contre le photo-radar

PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) rejette catégoriquement l'introduction des cinémomètres photographiques (photos-radars) pour réduire la vitesse sur les routes et exige plutôt une réforme des méthodes de travail et des campagnes publicitaires plus convaincantes.

Dans leur mémoire défendu hier en commission parlementaire par le président de l'APPQ, Tony Cannavino, les policiers rappellent qu'ils attendent toujours les 150 policiers supplémentaires qu'ils réclament depuis un bon moment déjà pour couvrir les autoroutes et les 185 patrouilleurs indispensables pour couvrir le reste du réseau routier.

«S'il est vrai que les méthodes de contrôle des vitesses jumelées aux campagnes publicitaires ont atteint un certain plafonnement, a noté M. Cannavino, il n'est pas vrai que la solution passe nécessairement par le recours à des cinémomètres photographiques.

«Ce sont plutôt les méthodes de travail qu'il faut changer, a-t-il dit, ainsi que les campagnes publicitaires.»

Une autre façon, selon le porte-parole de l'APPQ, de la SQ, serait aussi de consacrer le moyen de pression utilisé par les policiers depuis le début de leurs négociations avec le gouvernement et qui consiste à effectuer «des patrouilles de retenue» pour ralentir les automobilistes sur les autoroutes et les voies rapides.

L'Association du camionnage du Québec rejette aussi le cinémomètre parce que cela risque de produire «un certain désengagement accentué de la part des policiers».

### Erreurs médicales

## La Commissaire aux plaintes avoue son impuissance

Mais elle rendra l'étude des autres plaintes plus transparente

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

La Commissaire aux plaintes du réseau de la santé veut moderniser le traitement des plaintes adressées par les usagers au moyen d'une série d'amendements législatifs.

Rosette Côté a confirmé au *Devoir* qu'elle avait conclu une presque entente avec le Collège des médecins et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour que soient traitées avec plus de transparence la plupart des plaintes adressées par les patients et leurs proches. L'entente concerne les plaintes où la responsabilité du médecin n'est pas mise en cause, ce qui représente environ 85 % de toutes les récriminations. «On veut clarifier la façon dont ces plaintes sont traitées dans tous les établissements», dit-elle.

Mais pour les plaintes reliées à des erreurs médicales graves, Mme Côté avoue toutefois son impuissance. La volonté de changement devra venir de la ministre de la Santé, Pauline Marois. Mme Côté avoue par ailleurs son ignorance quant à l'ampleur des erreurs médicales qui surviennent bon an mal an dans le réseau de la santé. «Il existe des façons de faire multiples à travers le Québec. La comptabilisation des plaintes n'est pas fiable. On ne peut savoir, ni la ministre, ni moi, combien il y a d'erreurs médicales.»

La Commissaire aux plaintes proposera

d'ici quelques semaines à la ministre Marois des amendements à la Loi sur la santé et les services sociaux qui visent à soustraire de l'emprise du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le traitement des plaintes où la responsabilité médicale n'est pas en cause.

Dans une tournée menée à l'échelle de la province, Mme Côté a constaté l'an dernier que la plupart des établissements de santé avaient l'habitude de référer toutes les plaintes au CMDP, peu importe leur gravité.

Or, le CMDP fonctionne en vase clos et ses enquêtes sont strictement confidentielles tel que le prescrit la loi. Pour les usagers et leurs proches, il est difficile de comprendre la procédure suivie et d'obtenir des réponses satisfaisantes, ce qui a alimenté la colère populaire.

Mme Côté veut notamment clarifier «le flou entourant» l'article 38 de la Loi sur la santé et les services sociaux pour éviter que les plaintes soient transmises de façon systématique au CMDP. Elle suggérera également une méthode de traitement des plaintes qui s'appliquera à l'ensemble du réseau de la santé. Elle veut ainsi doter le réseau d'une plus grande transparence et permettre aux usagers d'obtenir «des vrais réponses» dans un souci d'équité et d'efficacité. Même les médecins seront gagnants, car il sera possible d'améliorer tout le réseau.

Dans la foulée, le Commissaire aux plaintes pourrait jouer «un rôle de sur-

veillance», dit-elle. «On ne demande pas d'avoir compétence sur faute professionnelle ou l'erreur médicale, précise Mme Côté. On pourrait surveiller le processus d'enquête, les délais, les procédures d'enquête, plutôt que le contenu.»

### Le protecteur du patient

Mme Côté suggère par ailleurs de modifier sa fonction pour doter le commissaire d'un «mandat d'initiative» lui permettant de mener des enquêtes sur le réseau. À l'heure actuelle, la Commissaire enquête sur des plaintes isolées. La réforme de la santé et les compressions qu'elle a engendrées ont fait en sorte que le nombre de plaintes a doublé l'an dernier (220 par rapport à 110 en 1998). Mme Côté suggère en quelque sorte de créer un poste de «protecteur du patient», une sorte d'ombudsman calqué sur le modèle du Protecteur du citoyen.

Fait à souligner, le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, convoite déjà cette responsabilité. Le Protecteur du citoyen considère comme «un échec total» le traitement des plaintes dans le réseau de la santé. Il a déjà suggéré dans son rapport 1997-98 que son propre mandat d'enquête soit élargi à la santé pour tirer l'affaire au clair.

La Commissaire aux plaintes croit pour sa part que ce rôle lui revient car le législateur n'a jamais voulu que le Protecteur du citoyen ait compétence dans le réseau de la santé.

### Les avocats de l'immigration en grève

## Les droits des réfugiés seraient bafoués

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

C'est «le chaos» à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

C'est du moins l'avis des avocats représentant les demandeurs d'asile, en grève depuis lundi. Ces juristes ont exposé hier en conférence de presse les déboires du nouveau système de mise au rôle, destiné à accélérer le traitement des demandes de statut de réfugié.

Selon Jean-François Fiset, président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), ces changements s'avèrent pénibles à la fois pour les avocats et les demandeurs d'asile.

Selon M. Fiset, les avocats ont l'impression d'avoir perdu le contrôle de leur agenda aux mains des fonctionnaires de la commission. Certains juristes ont par ailleurs dû refuser des clients parce qu'ils ne pouvaient plaider les causes dans les délais exigés par l'organisme fédéral. Des fonctionnaires auraient même suggéré à des demandeurs de se trouver un autre avocat parce que celui qu'ils convoitaient était trop occupé. C'est ce qui fait dire à M. Fiset que les changements «privent le revendicateur de son droit de choisir un avocat».

Selon Raymond Lavoie, président du Comité des avocats de la pratique privée du Barreau du Québec, il s'agit d'une «inquiétante ingérence de l'administration dans le système judiciaire».

Jean-François Fiset soutient que les quelque 100 membres de l'AQAADI n'ont pas été consultés avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qui oblige le revendicateur à se trouver lui-même un avocat et à s'assurer de sa disponibilité pour une date d'audience dans une fourchette de temps déterminée par la CISR. «C'est un projet imposé plus ou moins à la hâte, un flop monumental», estime M. Fiset.

Les avocats en droit de l'immigration veulent que la nouvelle procédure de mise au rôle, qui a fait la preuve de son insignifiance selon eux, soit mise au rancart. Les deux parties n'ont prévu aucune rencontre pour tenter de dénouer l'impasse.

### EN BREF

#### Le litre d'essence atteint des sommets

(Le Devoir) — Le prix du litre d'essence a accédé à de nouveaux sommets hier, atteignant à certains endroits les 74,9 c. Même pendant la guerre du Golfe, les prix n'avaient jamais été aussi élevés. Et la hausse devrait se poursuivre. Selon les informations recueillies par Radio-Canada, le prix du litre pourrait monter jusqu'à 80 c l'été prochain. Cette tendance à la hausse serait due à la décision, prise l'été dernier par les 11 pays membres de l'OPEP, de réduire leur production.

#### Deux jeunes plaident coupable d'homicide involontaire

(PC) — Les procédures judiciaires touchant deux des cinq adolescents accusés d'avoir assassiné une femme de 81 ans l'automne dernier à Chambly se sont poursuivies hier à la Chambre de la jeunesse à Longueuil. Ils ont tous deux plaidé coupable à des accusations réduites d'homicide involontaire. Les deux garçons âgés de 15 ans n'ont pas été impliqués directement dans le meurtre de Pearl Rushford-Lamarre. L'un connaîtra sa sentence le 25 février, l'autre reviendra en cour pour les représentations sur sentence le 14 février.

**CLUB**  
**402**  
**HOMME**



#### Liquidation de costumes importés d'Italie

Prix régulier 999\$

soldé 499\$

100% pure laine vierge

Griffés

Une cravate d'une valeur de 95\$ vous sera offerte à l'achat d'un costume. Valable jusqu'au 29 février 2000

1118, rue Ste-Catherine O.  
2e étage, Montréal  
Tél.: (514) 861-3636



Maître corbeau, sur son budget penché, mesurait des REER les avantages.

Lorsqu'il découvrit ceux des REER à taux progressif Placements Québec, tout grand s'ouvrit son bec. Leurs taux avantageux fixés pour dix ans le ravirent tout autant que le capital garanti par le gouvernement.

# Le corbeau et le bidou.

Et que dire du bien meilleur taux d'intérêt que, dès la première année, un généreux boni lui procurait.

8,00% la dixième année

6,25% la première année incluant le boni de 1%

**REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC**

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Venez nous rencontrer au Carrefour l'Industrielle-Alliance 977, rue Sainte-Catherine Ouest, entre Mansfield et Metcalfe, niveau métro: du lundi au vendredi de 11 h 30 à 17 h 30 et les samedis et dimanches de 13 h 30 à 16 h 30

**Québec**  
Placements Québec

NOTRE INTÉRÊT À TOUS

1 800 463-5229

Pour la région de Québec composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

# LE DEVOIR

# MONTREAL



Jean Dion

## Autre chose

Pendant que l'extrême droite se faufilait jusqu'au pouvoir en Autriche, une circulaire s'est frayé un chemin jusqu'à ma boîte aux lettres.

J'adore les circulaires sans bon sens. On sous-estime trop souvent tout ce qu'on peut y trouver. Pendant longtemps, j'ai vécu avec un autocollant «pas de circulaires» sans savoir ce que je manquais. Des spéciaux sur le bœuf haché mi-maigre, le pain tranché et le fromage jaune orange emballé individuellement. La liste des postes sur le câble, le 25 étant désormais au 46, le 46 au 18 et le 18 au 25. Les lunettes trois pour un. Les conseils beauté de madame Chose avec des photos de femmes belles comme le jour pour faire accroître que n'importe qui peut prétendre au statut de pétard avec un peu de fond de teint stratégiquement appliqué.

La circulaire est un puissant révélateur social. On y invite à acheter plein de choses dont on n'a pas besoin simplement parce qu'elles coûtent moins cher que d'habitude. Mais on n'est pas obligé. On n'est jamais obligé de rien. C'est d'ailleurs l'une des grandes conquêtes de l'humain contemporain: la liberté (qui, sûrement par hasard, est aussi une marque de yogourt, comme on l'a déjà vu).

La circulaire crée aussi un sentiment d'appartenance et favorise la conscientisation. Ainsi, quand on regarde *L'Erreur boréale* de Richard Desjardins, on voit des coupes à blanc et on se dit tiens, ma circulaire vient peut-être de là. Ou de là. Ça crée des liens, exactement comme le renard du *Petit Prince* qui regrette que le mouton dessiné par l'aviateur fût à l'abri dans une boîte, ou quelque chose d'approchant.

Bref, plusieurs circulaires se sont frayé un chemin jusqu'à ma boîte aux lettres. Mais une en particulier a attiré mon attention pourtant sollicitée par mille informations: le *Guide passion beauté*, livraison hiver 2000. On y fait la promotion de «bandes ultra désincrustantes pour le nez» et de «bandes de gel anti-rides», et surtout, on y annonce une espèce de culotte, à mi-chemin de la gaine et de je ne sais trop quoi d'autre, appelée «façonnes-fesses». Vrai de vrai.

Le façonnes-fesses, apprend-on, est «doté d'un panneau de maintien qui affermit le ventre et d'une bande spéciale de contour qui remonte vraiment le derrière». Juré, c'est écrit comme ça, je vous en télécharge une copie si vous ne me croyez pas. En plus, les façonnes-fesses «remodelent la silhouette comme par enchantement» et «vous font des jambes vraiment à la mode».

Enfin. Moi qui trouvais mes jambes franchement démodées. Pas du tout nouveau millénaire, comprenez-vous. Surannées. Dépassées. Moyenne-âgeuses.

En plus de faire délicieusement échec à la rectitude politique et à la langue de coton, ce truc m'a rappelé les babioles dont on fait la promotion au canal télé-achats (un véritable phénomène) et qui promettent de vous faire perdre 200 livres sans aucun effort, en restant juste assis là à penser très fort à quelque chose et en mangeant des patates frites au suif de bacon à volonté. Le tout pour quatre versements faciles de 39,95 \$ plus taxes et frais de manutention, notez que les versements sont toujours faciles, c'est dans leur nature.

Le bonheur, quoi. La solution simple à des problèmes compliqués.

Ce qui nous amène à une question: si l'humain ne montrait pas une fâcheuse tendance à l'affaissement de la fesse, s'il avait en permanence le derrière remonté, serait-il plus heureux, plus sûr de lui, moins gêné de se comparer, moins craintif?

Tenez, tout ça n'a strictement aucun rapport, mais l'idée de simplification du complexe nous rappelle l'extrême droite. La simplicité est toujours tentante: dehors les cotés et ça va aller mieux. L'extrême droite est, au fond, un versement facile.

D'autre part, si l'humain était plus heureux, plus sûr de lui, moins gêné de se comparer, moins craintif, voterait-il moins pour l'extrême droite? Que voilà une excellente question.

Une autre: si on vous avait parlé de Jörg Haider il y a quinze jours, vous auriez dit «Ah oui, Jörg Haider, chef du *Freiheitlichen Partei Österreichs*, gouverneur de Carinthie, capitale Klagenfurt, 563 000 habitants, minorité slovène, rattachée à l'Autriche en 1335 après avoir été donnée au comte de Tyrol par Rodolphe Ier de Habsbourg», non?

Non, bien sûr. Jörg Haider était un parfait inconnu. Rien de plus normal: il n'avait récolté que 27 % des voix aux dernières élections, que 42 % en Carinthie, son parti n'est que la deuxième formation politique d'Autriche et il ne séduit que 35 % des jeunes de moins de 30 ans. La démocratie est ainsi faite qu'elle tolère les phénomènes marginaux. Tant que l'extrême droite s'agit de l'opposition, le monde ne s'émue pas. On laisse Le Pen dire des conneries et on regarde ailleurs; ça fait partie du jeu.

Mais la démocratie a les défauts de ses qualités, ce qui soulève un petit problème: quand la marge arrive au pouvoir, ça ne marche plus. Candide, Jörg Haider a lui-même déclaré à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*: «Nous devons être parfaitement conscients qu'un régime autoritaire, voire totalitaire, peut très vite émerger d'une situation démocratique.»

Le monde n'a pas tardé à réagir en isolant l'Autriche. C'est noble, mais c'est un peu étonnant. N'est-ce pas le même monde industrialisé, démocratique, civilisé et post-moderne qui, pas plus tard qu'il n'y a pas si longtemps, déroulait le tapis rouge pour monsieur Suharto d'Indonésie? N'est-ce pas le même monde qui soutenait qu'il fallait commercer, commercer et encore commercer avec les potentats de la planète, et discuter autour de petits fours, et faire des salamales, et poivrer les fatigants qui s'opposent, pour favoriser l'éclosion des droits humains?

Mais évidemment, ce n'est pas pareil quand la bête vit au cœur de l'Europe riche et respectable et ne régnait pas sur quelques centaines de millions d'inconnus perdus au fond de nulle part, en Asie ou en Afrique.

Il est drôle, le monde, parfois, ne trouvez-vous pas?

Pendant que l'extrême droite se faufilait jusqu'au pouvoir en Autriche, nous, ici même, reprenions le débat là où nous l'avions laissé les 389 dernières fois: bon ben qu'est-ce qu'on fait maintenant pour mettre un peu de pep dans toute cette histoire?

Réjouissons-nous: il y a du nouveau. Le fond de l'air du temps est de plus en plus à la réflexion sur l'idée générale qu'il y aurait peut-être lieu à un moment donné de songer à faire un référendum sur autre chose.

Ce serait formidable. On pourrait demander au peuple, tout simplement: «Voulez-vous autre chose?» Personne ne pourrait plus nous écœurer avec la clarté de la question, et on pourrait passer un bon dix ans à se chamailler en famille sur celle de la réponse.

jdion@ledevoir.com

Les employés d'entretien poursuivent leurs moyens de pression

## La STCUM demandera l'intervention du Conseil des services essentiels

La STCUM hausse le ton. Elle menace de demander une ordonnance au Conseil des services essentiels si le personnel d'entretien ne met pas un terme à ses actes illégaux de vandalisme. Le cas échéant, le Conseil pourrait obliger le personnel à dédommager le public, comme cela en a été décidé mardi à Laval, où les chauffeurs ont été sommés d'offrir deux jours de services gratuits. De son côté, le syndicat continue de nier sa responsabilité dans l'affaire et renvoie la balle à la STCUM.

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

La tension monte à la STCUM. L'employeur a brandi hier son ultime menace. Si le personnel du service d'entretien ne met pas un terme d'ici vendredi à ses actes de vandalisme, il demandera au Conseil des services essentiels d'émettre une ordonnance.

«Nous sommes dans une situation de vulnérabilité. Avant que la situation ne se dégrade encore plus et que la sécurité des usagers soit affectée, nous demandons au Syndicat de l'entretien de cesser ses mesures d'intimidation et ses actes illégaux. Sinon, nous demandons une ordonnance au Conseil des services essentiels», a déclaré hier en conférence de presse Odile Paradis, porte-parole de

la Société de transports en commun.

Elle en a profité pour rappeler les faits. Depuis le mois de novembre dernier, les négociations en vue de renouveler les conventions collectives des employés connaissent des ratés. Le personnel d'entretien s'oppose catégoriquement à la décision de l'employeur de mettre un terme aux cotisations aux régimes de retraite. La STCUM a demandé en décembre l'intervention d'un conciliateur au ministère du Travail, lequel n'a pas réussi à faire débouler le dossier.

Précisons que les conducteurs d'autobus et les contrôleurs de métro se sont quant à eux engagés à faire une trêve de 10 jours afin de permettre de faire avancer les négociations. Le personnel d'entretien, lui, poursuit ses moyens de pression.

Depuis décembre, la tension entre les deux parties n'a cessé de monter. En moyenne, une centaine d'autobus restent immobilisés chaque jour au garage à cause des ralentissements de travail. La STCUM accuse aussi les employés du service d'entretien, entre autres choses, de vandaliser des pièces d'équipement, d'effectuer des concerts de klaxon assourdissants, de mettre le feu aux poubelles, de briser des vitres, de bloquer des serrures avec de la colle et de manifester pendant les heures de travail.

A court de ressources, la STCUM somme les employés de mettre un terme à leurs actes illégaux. S'ils ne répondent pas à l'appel, elle demandera au Conseil des services essentiels de trancher.

Quels pouvoirs a le Conseil? «Le Conseil suit le conflit depuis le début par son service de médiation et d'enquête. Son ordonnance sera de faire en sorte qu'il y ait un retour à la normale», a expliqué Céline Jacob, agente d'information au Conseil des services essentiels.

Le Conseil possède aussi des pouvoirs dits de redressement, grâce auxquels il peut obliger les coupables à dédommager le public. C'est précisément ce qui vient de se produire à Laval. L'année dernière, les

conducteurs d'autobus de la Société des transports de Laval (STL) ont mené une grève illégale d'une journée. En réparation, le Conseil a exigé des responsables qu'ils offrent deux journées de service gratuit, le tout aux frais du syndicat. La cause a été portée en appel, mais c'est finalement la STL qui a gagné, et la population bénéficiera le mois prochain de deux journées de service sans frais.

De son côté, le syndicat du personnel d'entretien continue de nier les faits. «Je constate encore une fois que la STCUM cherche tous les prétextes pour ne pas s'asseoir et négocier [...]. Nous n'avons jamais émis de mot d'ordre de faire des actes de vandalisme. Tout ce que nous faisons, c'est porter des T-shirts, des macarons, et faire des manifestations hors des heures de travail», a avancé Gaëtan Châteauneuf, président du syndicat du transport de Montréal, affilié à la CSN. Et s'il y a du vandalisme, selon lui, «la STCUM n'a qu'à s'en prendre à elle-même. C'est elle qui a décidé d'appliquer immédiatement ce qu'elle veut obtenir à la table de négociation», à savoir couper dans les régimes de retraite. Une rencontre de médiation est prévue aujourd'hui. Mais si le personnel poursuit ses moyens de pression, elle pourrait être annulée.

Le terrain choisi pour le nouveau CHUM

## Tout baigne dans l'huile, dit la CHQ

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Malgré la contamination du sol et la proximité de la voie ferrée, le terrain du futur CHUM n'est pas dangereux, a assuré la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) qui a tenu un point de presse hier matin à Montréal afin de défendre son choix.

Devant une salle bondée de journalistes et visiblement mal à l'aise, le président-directeur général de la CHQ, Michel Salvas, a tout d'abord indiqué que les caméras de télévision n'étaient pas admises à la séance d'information... parce qu'il s'agissait de précisions techniques. «Tout ce qui sera dit va être écrit», a-t-il donné en guise d'explication. Devant les pressions des médias, M. Salvas a finalement plié.

Le président a reconnu que les nombreuses interrogations soulevées par les médias depuis l'annonce du choix du site justifiaient une clarification. «Toutes les

contraintes [liées au terrain situé au cœur du quartier de la Petite Patrie] ont été identifiées au cours de nos analyses et toutes sont gérables», soutient Michel Salvas. Selon lui, peu de terrains de l'île de Montréal peuvent se vanter d'avoir un sol sans tache.

Serge Carreau, urbaniste, architecte et vice-président de la firme Daniel Arbour et associés, qui a réalisé l'étude de divers terrains et recommandé le site Saint-Denis, a pour sa part indiqué que la firme savait que le site était contaminé. Mais, précise-t-il, celle-ci «serait relativement faible». Il ajoute que la situation est sous contrôle et que d'autres analyses plus poussées (études de caractérisation) seront effectuées: nature de la pollution, importance, moyens de décontamination et coût de l'opération.

«Dans tous les grands projets sur l'île de Montréal, il y a très peu de cas où il n'y a pas d'opération d'assainissement des sols, remarque-t-il. Les sols contenant des hydrocarbures seront traités ou éliminés conformément aux mesures prévues dans le Guide de caractérisation du ministère de l'Envi-

ronnement du Québec.» Les coûts liés à la décontamination auront un effet sur le coût d'achat du terrain lorsque le gouvernement va négocier, croit-il.

Au sujet de la voie ferrée, Serge Carreau a réitéré qu'en dépit des inévitables de plusieurs, dont le directeur du Centre de sécurité civile à la CUM, sa proximité n'était pas un obstacle à la sécurité. «Il y a huit trains par jour et leur vitesse moyenne est de moins de 30 km/h. Il y a une courbe et une courbe de triage, ce qui les oblige à ralentir. Il n'y a pas de passage à niveau dans le secteur [...] et il n'y a pas de voie de croisement», énumère M. Carreau.

En fait, tout baigne dans l'huile, selon la CHQ. Et «si on ne peut pas éliminer [tous les risques] à la source, il faudra prévoir des plans de mesures d'urgence adaptés au terrain et à l'environnement», ajoute Patrice Guyard, coordonnateur en sécurité civile au ministère de la Santé. «Des études seront faites et s'il y a des risques, on s'ajustera en conséquence. Tous les projets sont comme ça», a renchéri Michel Salvas.

Eloyan s'oppose au projet dans Ahuntsic

## Le comité exécutif pose ses conditions à Loblaws

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

L'implantation d'un Loblaws dans le quartier Ahuntsic aura semé la bisbille jusque dans les officines du comité exécutif de la Ville de Montréal. L'unanimité n'était pas au rendez-vous hier lors de l'adoption par les membres du controversé projet de la chaîne d'alimentation. La vice-présidente Noushig Eloyan a voté contre la venue de cette grande surface dans le quartier résidentiel alors que tous ses collègues choisissaient de l'approuver avec certaines modifications. Il a été impossible de parler avec la principale intéressée.

«On ne pouvait dire non à ce dossier», a pour sa part affirmé le responsable du développement économique et urbain, Saulie Zajdel. «C'est un projet acceptable dans une telle zone industrielle et institutionnelle. Tous les services étaient d'accord et on pensait que c'était la bonne chose à faire», a-t-il souligné.

Pour répondre aux hauts cris poussés par les citoyens mécontents, le comité exécutif a demandé à Loblaws de respecter neuf modifications, dont certaines proviennent des membres de la Commission de développement urbain (CDU).

Ainsi, un talus de quatre pieds doublé d'une rangée d'arbustes et de conifères de 15 pieds devra être aménagé entre l'hypermarché et certaines résidences de la place Fleury et de la rue Meilleur, de manière à bloquer la vue et absorber une partie du bruit qui proviendra du stationnement. Celui-ci devra d'ailleurs être restreint de 533 à 490 places et la section adjacente aux propriétés de la place Fleury devra être réservée aux employés, histoire de diminuer les va-et-vient.

L'éclairage sera également modifié pour que

les pièces des habitations à proximité ne soient pas envahies jour et nuit par la lumière. Les lampadaires, plus bas, seront munis de faisceaux lumineux de faible intensité dirigés vers le sol et vers l'intérieur du stationnement. Un mur anti-bruit d'une hauteur d'environ 20 pieds viendra cacher les quais de chargement.

Notons que la demande formulée par la CDU, selon laquelle les promoteurs devraient offrir gratuitement aux propriétaires résidentiels adjacents la bande de terrain de 35 pieds proposée, de façon à agrandir la cour arrière des résidences, n'a pas été retenue. M. Zajdel a indiqué que les résidents interrogés ne voulaient pas être surtaxés pour l'ajout de terrain.

Malgré ces modifications, la porte-parole du regroupement des résidents d'Ahuntsic, Céline Carrière, s'est dit fort déçue. «C'est un échec non seulement pour les résidents d'Ahuntsic mais pour tous les citoyens de Montréal.» Elle a déploré que le 10 décembre dernier, le maire Pierre Bourque leur ait demandé de venir nombreux à la CDU. «À quoi cela a-t-il servi?», se demandait-elle.

Selon Mme Carrière, les modifications proposées par le comité au conseil municipal ne constituent «que du bonbon». «Moi aussi, je donne de petits collants "bonhomme sourire" à mes enfants quand je veux leur faire faire quelque chose qui leur déplaît», a-t-elle ironisé. «L'implantation du Loblaws va se faire sur les ruines de la qualité de vie des citoyens», a pour sa part ajouté le chef de l'opposition, Michel Prescott, qui soulignait que «99 % des gens qui se sont déplacés à la CDU ont dit craindre la venue d'une grande surface». Le conseil municipal devrait entériner la décision lors de sa réunion du 21 février.

## L'AMOUR AU TEMPS DES GRANDES QUESTIONS

Conférence offerte «gracieusement» par l'Ordre des psychologues du Québec dans le cadre de ses activités de la St-Valentin.

«L'impact des changements sociaux des 20 dernières années sur les relations amoureuses.»

Changements des rôles homme et femme, des modèles de couples et de famille, de travail, de loisirs... Impact sur le SENTIMENT AMOUREUX

DEMAIN SOIR

LE VENDREDI 11 FÉVRIER 19 H 30

Entrée libre

À l'UQAM, Salle Marie-Gérin-Lajoie, Métro Berri/UQAM Montréal

CONFÉRENCIÈRE

Madame Rose-Marie Charest, psychologue, présidente de l'OPQ

Bienvenue à tous et à toutes!



ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

PROMEDIG

Courtier en assurances

**Nathalie ELLIOTT**

Mon premier dictionnaire français illustré

10 000 entrées principales.

1192 pages - 25 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Jacques Parizeau en commission parlementaire

### Le projet de loi 99 rétablira le rapport de force du Québec

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Jacques Parizeau estime que le gouvernement fédéral n'aurait jamais osé imposer la tutelle à l'Assemblée nationale que représente la loi sur la clarté n'eût été de la faiblesse politique du Québec causée par la défaite référendaire de 1995. L'ex-premier ministre juge que l'adoption du projet de loi 99 sur les droits fondamentaux du peuple québécois, avec le plus d'appui possible, rétablira le rapport de force du Québec.

Apparaissant hier à la commission parlementaire qui se penche sur le projet de loi 99, Jacques Parizeau n'a eu que de bons mots pour ce texte qui est en fait, selon lui, «le premier texte constitutionnel» définissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec.

L'adoption du projet 99, à l'unanimité si possible, est d'autant plus importante qu'après la défaite référendaire de 1995, «le Québec est resté dans une phase de faiblesse où à peu près tous les coups étaient permis de la part d'Ottawa». Dans la situation actuelle, «ce qui est en cause, c'est ce qui voudrait consacrer la faiblesse du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec: [le projet de loi fédéral] C-20. Ils n'auraient jamais osé ça si le Québec avait été fort», a dit M. Parizeau.

Dans son mémoire qu'il a lu, M. Parizeau soutient que le projet de loi 99 est beaucoup plus qu'une banale riposte au projet de loi C-20 déposé à la Chambre des communes. «C'est, à ma connaissance, la première fois que l'on codifie dans un document juridique les droits et prérogatives de l'État québécois», ce qui lui confère la «portée d'un texte constitutionnel».

Alors que le projet de loi C-20 veut des balises, des conditions et des mo-

dalités, le projet de loi 99 affirme des principes, a souligné M. Parizeau. Excellent à ses yeux, «le projet de loi 99 définit, somme toute, une identité».

#### Opposition atikamekw

À la suite de M. Parizeau, le Conseil de la nation atikamekw est venu s'opposer au projet de loi 99, soulignant que «les droits ancestraux d'Atikamekw Iriniu, qui échappent à la compétence législative de la province de Québec, limitent, en droit canadien, la portée du droit à l'autodétermination du «peuple québécois», tout comme ils le limitent en droit international». Pour ces autochtones qui ne reconnaissent pas d'entité dénommée «État du Québec», il existe une province de Québec, dans laquelle habitent plusieurs peuples. La reconnaissance des droits des autochtones contenue dans le projet de loi 99 ne les satisfait pas.

Alliée naturelle du Parti québécois, la Société nationale des Québécoises et des Québécois de la Capitale a choisi, dans son mémoire, de lancer une volée de bois vert au gouvernement. Son président, Louis O'Neill, a soutenu que l'offensive fédérale profite «de la conjoncture issue de la stratégie de repliement dans laquelle le gouvernement québécois s'est enfoncé depuis janvier 1996». M. O'Neill s'en est pris à la stratégie des conditions gagnantes mise en avant par le gouvernement Bouchard. «Le projet de souveraineté ne peut être mis en veilleuse, relégué au rang de tâche secondaire, comme une activité dont on ne s'occuperait qu'à temps perdu, une fois réglées les questions de santé, d'éducation, de déficit», a-t-il fait valoir. Ce gouvernement, qui apparaît «sur la défensive», n'a pas à s'excuser d'être souverainiste mais plutôt de ne pas l'être assez. «Dans l'histoire d'un peuple, il y a des retards qui coûtent cher. Il y a un coût à l'indécision», estime M. O'Neill.

Procès-verbaux du cabinet de 1969

### Québec a failli faire échec à Mirabel

Ottawa (PC) — Le gouvernement québécois a failli faire échouer le projet de construction de l'aéroport de Mirabel par le gouvernement fédéral, ce qui aurait poussé Ottawa à moderniser Dorval.

C'est ce que révèle l'examen des procès-verbaux du conseil des ministres de 1969, rendus publics hier par les Archives nationales du Canada. Le gouvernement du Canada était alors dirigé par Pierre Elliott Trudeau.

À l'époque, le choix du site sur lequel serait construit le nouvel aéroport

avait été l'objet d'un litige entre Québec et Ottawa. Or, le gouvernement fédéral tenait à imposer sa décision. Il avait prévu que, si son choix n'était pas entériné par Québec, il n'y aurait pas de nouvel aéroport. C'est plutôt celui de Dorval qui aurait été «modifié». «La sélection du site doit être effectuée par le gouvernement du Canada et si le gouvernement du Québec refuse d'accepter le site nord, la position du gouvernement fédéral doit être que le nouvel aéroport serait construit dans l'ouest, sinon, Dorval devrait être modifié à la place.

Bijouterie  
**Gambard**  
Vente et service technique

ROLEX  
GENÈVE

Day-Date  
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Fouillis au ministère de Jane Stewart

### Les conservateurs sortent quelques fantômes

Le DRHC aurait subventionné des entreprises qui n'existent pas

Les allégations concernant le fouillis prévalant à Développement des ressources humaines se multiplient. Cette fois, les conservateurs allèguent que le ministre de Jane Stewart aurait subventionné des entreprises qui n'existent pas tandis que le Parti réformiste demande au Vérificateur général d'enquêter sur l'interférence politique qu'aurait exercée les ministres libéraux et le premier ministre dans l'attribution des fonds de DRHC.

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Huit compagnies à numéro dont la trace est maintenant introuvable auraient reçu des subventions du ministère du Développement des ressources humaines. Et 20 projets ayant été approuvés par DRHC en 1997 ne figurent plus sur la liste finale de toutes les subventions accordées en vertu du controversé Fonds transitoire pour la création d'emplois, allègue le Parti conservateur.

Les partis d'opposition continuent d'alimenter le scandale qui s'abat sur le gouvernement de Jean Chrétien et sa ministre de DRHC, Jane Stewart. Ainsi, le critique conservateur en matière de développement des ressources humaines, Jean Dubé, et son collègue Peter MacKay ont révélé hier que cinq compagnies à numéro incorporées au Québec, en Ontario, à Terre-Neuve et au fédéral auraient reçu des fonds d'une valeur de près de 1,8 million de dollars du ministère de Mme Stewart. De plus, trois compagnies à numéro incorporées au Québec (une) et au fédéral (deux) auraient bénéficié de sommes totalisant 893 332 \$ en vertu du Fonds transitoire pour la création d'emplois. Or, selon les députés conservateurs, aucune de ces huit compagnies n'a pu être retracée. Leurs recherches n'ont pu trouver aucun renseignement sur les activités, le propriétaire ou même les coordonnées de ces entreprises. Au total, allègue M. Dubé et M. MacKay, ce sont 2,7 millions de dollars qui ont été versés à des entreprises qui n'existeraient visiblement pas.

«Ce qui est délicat avec les compagnies à numéro, c'est qu'il est très facile de les mettre sur pied, il n'y a aucune imputabilité et elles peuvent être dissoutes pratiquement le même jour où elles ont été créées, a expliqué Peter MacKay. Il n'y a aucun système pour les retracer. Cela démontre une fois de plus l'incapacité de DRHC de savoir où va son argent. [...] Ces entreprises étaient mises sur pied pour avoir l'argent, c'est tout.»

#### Vérification incomplète

Les deux députés conservateurs ont consulté le site Internet Stratégis d'Industrie Canada pour localiser ces compagnies à numéro, ainsi que ceux de Statistique Canada, Dialog Cancorp, Dunn and Bradstreet et Who owns whom. Toutefois, aucune vérification n'a été faite auprès de l'inspecteur général des institutions financières, qui incorpore au Québec les compagnies au niveau provincial,

ni son équivalent dans les autres provinces canadiennes. Les vérifications du Parti conservateur sont donc incomplètes et ne permettent de conclure à l'inexistence de ces trois compagnies, soit celles incorporées au fédéral. Ces trois entités auraient reçu des sommes d'un demi-million de dollars.

Au ministère du Développement des ressources humaines, hier, on n'avait pas d'explication à donner à ce sujet. «Cela me surprendrait beaucoup», a confié Ghislain Charron, responsable des communications à DRHC. On envoie nos chèques à des personnes. Il faut toujours qu'il y ait un individu qui signe le contrat. En principe, pour qu'il y ait un chèque de versé, il faut qu'il y ait moyen de vérifier. M. Charron a indiqué qu'il chercherait à expliquer ces faits, mais au moment de mettre sous presse il n'avait toujours pas rappelé Le Devoir.

#### Disparus de la liste

Jean Dubé et Peter MacKay ont également fait état de vingt entreprises qui figuraient sur la liste, fournie par DRHC, des bénéficiaires du Fonds transitoire pour la création d'emplois en 1997 mais qui ne figuraient plus en décembre 1999 sur la liste finale pour l'ensemble du programme.

Au total, ce sont 8,2 millions de dollars qui auraient été versés à ces 20 organismes, mais ces sommes n'apparaissent plus sur le bilan final. En outre, deux groupes, Place Dome Canada Exploration et Rougier inc., auraient contribué à la caisse électorale du Parti libéral du Canada en 1997 et en 1998 à raison de 7652,90 \$ et 8652,32 \$ respectivement.

À ce sujet non plus, le porte-parole de DRHC n'avait pas d'explication à donner hier.

M. MacKay a reconnu qu'il était possible que les entreprises en question n'aient finalement jamais reçu l'argent qui avait été approuvé en 1997. Mais il a promis de demander des explications à Mme Stewart, qui comparait ce matin devant le comité permanent du Développement des ressources humaines.

Le leader du Parti réformiste, Preston Manning, a fait parvenir une lettre au Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, demandant qu'une enquête sur la gestion et les pratiques comptables de DRHC soit menée. M. Manning demande «l'examen complet de l'application abusive ou erronée des programmes ministériels dans les circonscriptions des ministres et du premier ministre et l'examen complet des tentatives des ministres, du bureau du premier ministre, du Bureau du Conseil privé et de hauts fonctionnaires de cacher à la population l'abus et la mauvaise gestion de l'argent des contribuables par le ministère du Développement des ressources humaines».

Au bureau de M. Desautels, hier, on indiquait que la demande de M. Manning était recevable puisqu'elle tombait à l'intérieur des limites de son mandat. La réponse du Vérificateur général ne sera connue que plus tard. Le Vérificateur général est présentement en voie de compléter une enquête sur l'ensemble des subventions versées par DRHC devant être rendue publique cet automne, enquête qui s'inscrit dans un examen plus large des subventions versées par six ministères fédéraux devant se terminer en 2001.

Langue d'usage public

### Un spécialiste remet en question l'indice du CLF

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

L'indice de la langue d'usage public mis en place par le Conseil de la langue française se retrouve une fois de plus au banc des accusés. Les carences méthodologiques sont en cause.

Le dernier-né des instruments de mesure de la vivacité du français a fait l'objet d'une nouvelle étude de la part d'une autorité en la matière. Professeur de l'Université Laval, auteur du *Joual de Troie*, membre du Conseil de la langue française de 1978 à 1984, Jean-Marcel Paquette a publié les conclusions de sa réflexion dans la dernière livraison de la revue *L'Action nationale*.

Dès son lancement par le CLF en août 1999, l'indice de la langue d'usage public (ILUP) a suscité les plus vives réactions, un débat entre opposants et partisans, des experts en dé-

mologique et en sociolinguistique. Même les péquistes de Montréal ont pris la parole, pour mettre en lumière l'effet tranquillisant de l'ILUP. À l'instar des plus réputés démolinguistes, ils se sont appliqués à démontrer que pour mesurer la situation et l'évolution d'une langue à long terme, les indicateurs de la langue maternelle et de la langue d'usage à la maison sont les plus significatifs et les plus fiables.

#### Faiblesses

De quoi remplir pendant des semaines la page *Idees* du *Devoir*. Après une longue accalmie, le professeur Paquette vient de relancer la discussion, en identifiant les nombreuses faiblesses méthodologiques du rapport qui a présidé à la naissance de l'ILUP.

■ Ces dernières années, des travaux ont démontré que les travailleurs

montréalais en contexte bilingue ont tendance à surestimer leur usage du français lorsque la question générale leur est posée. Or, selon le rapport de l'ILUP, c'est précisément la langue de travail qui est l'élément le plus important dans la constitution de l'indice chez la population active. L'un des éléments les plus forts constituant l'indice se révèle donc, à l'analyse, extrêmement fragile.

■ Le sexe est l'une des principales variables explicatives en sociolinguistique. Or, aucun des tableaux du rapport de l'ILUP ne présente la variable sexe.

■ Il y a surreprésentation des francophones dans l'échantillon de l'île de Montréal. L'indice repose en partie sur l'examen des communications dans les services gouvernementaux et les services personnels (principalement, le commerce de détail), secteurs où les employés francophones sont surreprésentés par rapport aux employés anglophones.

■ Le taux de non-réponse est de 42%; le rapport est muet quant au taux de non-réponse chez les non-francophones. Si les répondants sont davantage intégrés à la communauté francophone que les non-répondants (hypothèse a priori fort plausible), les conclusions apparaissant dans l'étude sur l'ILUP pourraient être extrêmement trompeuses.

■ Les données ont été analysées selon le lieu de résidence de la personne interviewée, non selon le lieu de travail ou le lieu où se déroule l'activité. Ce qui est intéressant de savoir, c'est dans quelle langue les navetteurs travaillent dans l'île de Montréal.

■ La constitution du nouvel indicateur est basé sur un sondage d'opinions. Il ne s'agit pas de faits objectifs (par exemple, la mesure de l'utilisation du français par un observateur dans un lieu public), mais de faits rapportés, d'évaluations subjectives.

Loi «sur la clarté»

### Ottawa veut faire vite

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Pressé de faire adopter son projet de loi «sur la clarté», le gouvernement Chrétien a annoncé hier qu'il couperait court au débat en deuxième lecture.

Le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, a avisé l'assemblée hier qu'une motion en ce sens serait mise aux voix aujourd'hui, au moment de la reprise du débat en deuxième lecture. M. Boudria n'a pas précisé quelles limites il souhaitait imposer mais le gouvernement n'a jamais caché qu'il voulait voir l'étape suivante, c'est-à-dire l'étude en comité parlementaire, démarrer la semaine prochaine.

Les raisons offertes pour expliquer cet empressement varient. «Nous espérons que le projet de loi sera adopté dans les plus brefs délais parce que ce n'est pas une très grande préoccupation de la population à ce moment-ci», a soutenu le premier ministre Jean Chrétien aux Communes.

#### Que trois jours

Pourtant, M. Boudria a toujours soutenu que le projet de loi, établissant les conditions nécessaires pour enclencher l'obligation de négocier d'Ottawa, était une priorité, d'où la célérité du processus.

Au bureau de M. Boudria hier, on disait que le gouvernement jouait avoir donné suffisamment de temps aux parlementaires pour qu'ils fassent valoir leur point de vue à l'étape de la deuxième lecture. Il faut noter que, si elle prend fin aujourd'hui, elle n'aura duré que trois jours.

M. Boudria, lui, cache mal qu'il veut simplement en finir avec l'obstruction exercée par le Bloc québécois depuis le début de l'étude du projet de loi C-20. «Je dois vous dire que je m'impatiente face à ces tactiques dilatoires des députés de l'opposition», a-t-il dit à sa sortie des Communes hier. Il a fait remarquer que le Bloc avait ainsi gaspillé deux heures de débat lundi au lieu de discuter du fond de la question.

L'annonce de M. Boudria n'a pas surpris les bloquistes, a indiqué Louis Aucoin, porte-parole du chef Gilles Duceppe. Le Bloc mise davantage sur l'étude en comité pour mener sa bataille contre le projet de loi C-20. Il demande, avec l'appui des autres partis d'opposition, que le comité voyage, entende une diversité de témoins et permette la télédiffusion de ses travaux lorsqu'il siège à Ottawa.

Le premier ministre Jean Chrétien a soutenu hier que la décision reviendrait au comité, ce que le Bloc conteste, le gouvernement contrôlant étroitement ses députés.

### Le budget fédéral sera déposé le 28 février

Ottawa (PC) — Les Canadiens sauront, dans un peu plus de deux semaines et demie, si les réductions d'impôts promises par les libéraux seront à la hauteur de leurs attentes.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé hier à la Chambre des communes que le prochain budget fédéral sera déposé le lundi 28 février. Ce n'est pas une surprise, puisque le premier ministre Jean Chrétien s'était échappé la semaine dernière au sujet de la date du budget.

Grâce aux fuites des dernières semaines, on arrive tant bien que mal à tracer le portrait de ce que seront les baisses d'impôts promises. Chose certaine, elles seront graduelles et entraineront en application au cours des cinq prochaines années — c'est le ministre Martin qui l'a indiqué à la fin de l'année dernière, en parlant de baisses «pluriannuelles».

#### Réductions importantes

Hier, un quotidien de Toronto avançait que les réductions atteindraient trois milliards de dollars par année et totaliseront donc 15 milliards de dollars. Elles se détailleraient ainsi: baisse graduelle de 23 % du taux d'imposition de 26 % appliqué aux revenus de la classe moyenne; élimination progressive de la surtaxe de 5 % sur les revenus supérieurs à 65 000 \$ et hausse de l'exemption personnelle de base de 7200 à 8200 \$. En outre, le plafond des investissements étrangers dans les REER serait porté de 20 à 30 %.

On s'attend à ce que l'on annonce un programme d'infrastructures doté d'un budget de 2,5 milliards étalé sur les cinq prochaines années.

Placement idéal pour un REER  
à l'abri des risques.  
En vente dès maintenant.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25%	5,75%	6,25%
An 1	An 2	An 3
Taux annuel composé de 5,74 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%		
An 1		



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA  
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Bombardements au Liban

## Le processus de paix est menacé

REUTERS

Beirut — Israël a bombardé hier le territoire libanais pour la deuxième nuit consécutive, engageant avec le Hezbollah une épreuve de force dont la communauté internationale craint qu'elle ne mette en péril le processus de paix israélo-syrien.

L'aviation israélienne a pris pour cible peu après minuit un immeuble à Tyr, dans le sud du Liban, faisant trois blessés.

Des hélicoptères et des chasseurs ont ensuite tiré plus de six roquettes à la périphérie du village d'Ain Bousouar, où le Hezbollah a installé plusieurs camps. On ignore s'il y a des victimes.

Ces raids faisaient suite à une première nuit de bombardements au cours de laquelle trois centrales électriques libanaises ont été détruites et 15 personnes blessées.

L'état d'urgence a par ailleurs été décrété dans le nord d'Israël, dans les localités frontalières du Liban, de crainte de pilonnages du Hezbollah.

L'état hébreu a déclenché cette offensive, la plus importante depuis l'opération «Raisins de la colère» en 1996, en représailles à une série d'attaques du Hezbollah au Liban-Sud qui ont fait six morts dans les rangs israéliens.

La dernière victime déplorée par Tsaah a été tuée mardi, ainsi qu'un membre de l'Armée du Liban-Sud (ALS), milice auxiliaire de Tsaah, lors de deux attaques du mouvement pro-chiite. Un soldat israélien a également été blessé.

«L'agression sioniste de la nuit dernière ne protégera pas les troupes d'occupation dans la zone occupée [au Liban-Sud]. Ces soldats d'occupation demeureront des cibles constantes pour les bombes, les roquettes et les embuscades de nos combattants», avait prévenu le

Parti de Dieu dans un communiqué diffusé mardi matin.

### Appels de la communauté internationale

Les États-Unis et la France ont demandé une réunion d'urgence du comité de surveillance de la trêve au Liban pour tenter de mettre fin à l'escalade. Washington et Paris président en alternance ce comité créé pour veiller au respect de l'accord israélo-libanais d'avril 1996 qui interdit les bombardements de cibles civiles. La Syrie, qui exerce une influence déterminante au Liban, siège également à ce comité.

La secrétaire d'État américaine Madeleine Albright s'est entretenue mardi soir avec le ministre syrien des Affaires étrangères Farouk al Chara, auquel elle a dit qu'elle était favorable à une réunion du comité «dans les 48 heures».

Washington a également annoncé que son émissaire pour le Proche-Orient, Dennis Ross, se rendrait la semaine prochaine dans la région.

«La grave escalade au Liban a pour but de blesser des civils et de tuer le processus de paix, déjà bloqué par l'obstination d'Israël», a estimé Chara.

Les pourparlers de paix israélo-syriens ont repris en décembre dernier après un gel de 45 mois mais sont de nouveau suspendus depuis janvier.

L'ONU, les États-Unis et la Russie ont appelé les parties en conflit à une «retenue maximale».

À Dubaï, les États arabes du Golfe ont accusé Israël de chercher à saboter le processus de paix au Proche-Orient et invité leur allié américain à exercer des pressions sur l'État hébreu pour qu'il mette un terme à ses attaques au Liban.

«Les agressions répétées israéliennes au Liban portent des coups très graves au processus de paix [...] et constituent une tentative de la part d'Israël pour contrecarrer ce processus de paix», indiquait



Des résidents de Tyr, au Liban, inspectent les dommages causés à leurs véhicules par les derniers bombardements de l'armée israélienne.

on de source proche du ministère saoudien des Affaires étrangères, citée par l'agence saoudienne de presse SPA.

Les Émirats arabes unis ont pour leur part exhorté les États-Unis à «intervenir immédiatement pour mettre un terme aux attaques israéliennes à grande échelle».

«Notre opération vise à prévenir le gouvernement libanais, le Hezbollah, et indirectement les

Syriens, qu'Israël n'est pas prêt d'accepter une violation unilatérale des accords [de 1996]», a déclaré mardi le premier ministre israélien Ehoud Barak. Les centrales électriques visées lundi constituent des cibles civiles aux termes de l'arrangement de 1996.

«Le Liban et la Syrie maintiennent leur engagement en faveur du processus de paix», a répliqué le premier ministre libanais Selim Hoss.

EN BREF

### Steve Forbes jette l'éponge

Washington (Reuters) — Le magnat de la presse Steve Forbes a décidé de se retirer de la course à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle aux États-Unis, a déclaré hier un de ses proches collaborateurs. Le retrait de Forbes, après celui du conservateur Garry Bauer, ne laisserait plus que trois candidats en lice: le gouverneur du Texas, George W. Bush, le sénateur de l'Arizona, John McCain, et l'animateur de talk-show Alan Keyes. Selon les experts, George Bush, déjà favori dans les sondages, devrait en bénéficier.

### Raids aériens sur l'Irak

Bagdad (AFP) — Trois Irakiens ont été tués et huit autres blessés hier dans des bombardements par l'aviation américaine et britannique du sud de l'Irak, a annoncé un porte-parole militaire à Bagdad. «Trois civils ont été tués et huit autres blessés dans les bombardements par des chasseurs ennemis [américains et britanniques] d'installations civiles dans le sud de l'Irak», a déclaré le porte-parole, cité par l'agence officielle irakienne INA. Il a ajouté que la «défense aérienne irakienne a survolé les avions ennemis alors qu'ils survolaient les provinces de Bassorah, de Zi-Qar, de Qadissyah, de Mouthanna, du Néjaf et de Wasset».

### Un petit tour

Stansted, Grande-Bretagne (AFP) — Un groupe de quatre à cinq personnes, dont une au moins était visiblement armée, a brièvement quitté mercredi soir le Boeing afghan détourné sur l'aéroport londonien de Stansted, ont rapporté les télévisions britanniques. Cette sortie a été le seul mouvement visible de la journée autour de l'avion, à bord duquel demeurent 151 personnes, dont six à dix pirates de l'air, et que 14 otages au total ont pu quitter depuis son atterrissage dans la nuit de dimanche à lundi. Le groupe, visible grâce à l'équipement de vision nocturne des caméras de télévision, a descendu la passerelle peu après 17h pour amener à l'extérieur ce qui ressemblait à des sacs poubelle et aller chercher des caisses, probablement de ravitaillement. Deux personnes, dont l'une portant une arme, sont ensuite passées sous l'avion, dont elles semblaient inspecter la carlingue, avant de remonter la passerelle qui a été rentrée immédiatement après.

### Souvenirs corrigés

Lin, Autriche (AFP) — Le maire de Braunau am Inn a proposé à l'État autrichien de racheter la maison natale d'Adolf Hitler pour la transformer en un lieu international de réconciliation. «En raison des difficultés énormes» que rencontre l'Autriche, mise au ban par l'étranger depuis l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir vendredi, cette mesure pourrait donner «le signe que le monde attend», a déclaré le maire social-démocrate Gerhard Skiba. Toutes les fractions politiques représentées au conseil municipal (social-démocrates, conservateurs, extrême droite et écologistes) ont signé une déclaration commune qui prévoit de transformer la maison. Le projet ne sera adopté qu'après concertation avec la population locale, a-t-il ajouté.

### Démocratie propre

Mexico (AFP) — Le trafic de drogue menace la démocratie et la sécurité nationale aussi bien au Mexique qu'aux États-Unis, a estimé hier dans une entrevue à la radio le «tsar» antidrogue américain Barry McCaffrey en visite au Mexique. Barry McCaffrey est arrivé mardi soir à Mexico pour une visite de deux jours destinée à évaluer les efforts des autorités mexicaines en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Cette visite survient trois semaines avant que Washington n'accorde à ses partenaires dans la lutte contre la drogue ses traditionnels «certificats» de bonne conduite qui conditionnent l'aide américaine.

### Londres négocie avec l'IRA

Dublin (AFP) — Les négociations en cours entre le gouvernement britannique et le mouvement républicain irlandais (Sinn Féin et IRA) portent sur des mesures concrètes et réciproques de délégitimation, a indiqué hier une source proche du gouvernement irlandais. Selon cette source, les termes de l'échange seraient, côté britannique, le démantèlement des bases militaires dans la région de South Armagh, proche de la frontière avec l'Irlande et patrie républicaine par excellence, et, côté Armée républicaine irlandaise, des engagements concrets sur le démantèlement de son arsenal. Le gouvernement britannique s'engagerait en outre à des réductions significatives de troupes dans la province.

## Déluge en Afrique du Sud



DEBBIE YAZBEK REUTERS

LES HABITANTS d'Alexandra, un bidonville de la banlieue de Johannesburg, étaient bloqués chez eux hier par des inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues mardi dans le sud de l'Afrique. Certaines régions de l'Afrique du Sud et de son proche voisin, le Mozambique, ont été complètement ravagées par les précipitations. Les autorités déplorant au moins 26 morts.

## Les Russes sortent l'artillerie lourde

DMITRI SOURTSEV  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Grozny — Les forces russes ont largué hier pour la première fois des bombes de 1500 kilos sur les bases de combattants rebelles dans les montagnes du sud de la Tchétchénie, où l'essentiel des forces tchétchènes est regroupé. Des bombardiers Sukhoï-24 ont largué des bombes de 1500 kilos contre 500 kilos au maximum précédemment, a indiqué l'état-major des forces fédérales en Tchétchénie.

Employées pour la première fois depuis le début des bombardements russes, le 5 septembre, ces bombes à trajectoire guidée sont à même de détruire des fortifications ou des infrastructures, selon l'agence russe d'informations militaires AVN. Ces bombardements sont manifestement destinés à préparer le terrain pour une offensive terrestre dans les montagnes, alors que les derniers foyers de résistance des Tchétchènes étaient progressivement vaincus dans la plaine au sud de Grozny.

Les villages de Chaami-lour et de Katyr-lour, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de la capitale tchétchène, ainsi que les routes avoisinantes ont encore été bombardés hier, a constaté un correspondant de l'AFP sur place.

De 5000 à 7000 combattants se sont regroupés dans les montagnes, essentiellement dans les gorges d'Argoun et de Vedeno, a estimé le ministre russe de la Défense, Igor Sergueïev. Il a annoncé que la phase finale de l'opération militaire aurait lieu dans les montagnes «dans quelques jours». Les forces russes ont devant elles «une tâche très difficile», a-t-il ajouté.

**Babitski se trouverait avec une unité tchétchène qui veut le remettre à un État européen**

tchétchène Aslan Maskhadov a déclaré que le journaliste, qui a été échangé jeudi par les Russes contre plusieurs soldats, se trouvait actuellement avec une unité tchétchène qui veut le remettre à un État européen. Cette nouvelle a été accueillie avec circonspection par la rédaction de cette radio financée par les Américains.

Le représentant de M. Maskhadov a en outre prévenu d'un risque d'attentat en Russie car «il est impossible d'empêcher les chefs de guerre dont la famille est morte» de commettre de tels actes.

## L'Europe durcit sa position

REUTERS

Paris — La France et l'Espagne ont réaffirmé hier que l'Union européenne s'était bâtie sur une communauté de valeurs dont l'Autriche s'est mise à l'écart en ouvrant son gouvernement à l'extrême droite de Jörg Haider.

«Nous serons extrêmement vigilants et extrêmement fermes sur le respect de ces valeurs et, en attendant, les mesures de condamnation que nous avons prises seront naturellement respectées», a déclaré le président Jacques Chirac au cours d'un point de presse avec le président du gouvernement espagnol, à l'issue d'une rencontre à Paris.

José Maria Aznar, également président du Partido Popular, a jugé que les différents groupes du Parti populaire européen (PPE) se devaient de prendre «une sanction très claire» en se prononçant aujourd'hui pour une «suspension» du Parti conservateur autrichien.

L'entrée au gouvernement d'un État membre de l'Union d'un parti dont l'idéologie est clairement extrémiste et xénophobe n'est «pas une petite affaire», a dit Jacques Chirac, et elle justifie les «mesures collectives de condamnation» décidées à l'encontre de l'Autriche en fin de semaine dernière par les 14 autres gouvernements de l'UE.

L'Europe a été bâtie pour «assurer la paix, le développement économique, le progrès social», mais aussi pour tenir compte des «enseignements de l'histoire» et «permettre le respect» de valeurs d'«humanisme, au premier rang desquels la tolérance», a rappelé le chef de l'État français.

«Ces valeurs représentent le socle sur lequel est fondée l'Union. En faisant un accroc important à ce socle, l'Autriche s'est en quelque sorte mise en situation de rupture [du] contrat [...] auquel elle

Extrême droite en Autriche

a souscrit lorsqu'elle a adhéré», a-t-il dit. Ce contrat, qui «doit être respecté [...] exclut la possibilité de développer une idéologie comme celle» dont le FPÖ de Jörg Haider «est porteur», a ajouté Jacques Chirac.

Il a estimé que l'Union n'avait pas fait acte d'ingérence, mais qu'au contraire, «sous la pression de cette condamnation», le parti conservateur et le FPÖ avaient été contraints «d'adopter une déclaration disant qu'ils respectaient ces valeurs qui nous sont communes».

José Maria Aznar, qui s'est exprimé en français, a jugé que la déclaration des 14 était «une démonstration que l'Union n'est pas seulement un marché, pas seulement une monnaie, mais une communauté de valeurs». L'Union européenne devra gérer pour la première fois de manière pratique le 11 février ses relations avec l'Autriche. Une réunion informelle se tiendra ce jour-là à Lisbonne, à l'initiative de la présidence portugaise.

En Allemagne, le parti des Verts a exigé que le nouveau chancelier autrichien Wolfgang Schüssel compare devant la commission d'enquête parlementaire sur le financement occulte de la CDU. Les dirigeants écologistes ont précisé qu'ils souhaitaient interroger Schüssel sur ses relations avec le marchand d'armes Karl-Heinz Schreiber. Ce dernier est soupçonné d'avoir versé 500 000 \$ de fonds secrets à la CDU en 1991 et fait l'objet d'une demande d'extradition du Canada.

«Les carnets de Schreiber révèlent des faits qui ont eu lieu en Autriche et ressemblent à ce qui s'est produit en Allemagne», a souligné le député écolo-

giste Claudia Roth au cours d'une conférence de presse.

De son côté, l'ancien chancelier social-démocrate Franz Vranitzky a démissionné d'un poste de représentant de l'Autriche dans une commission européenne, en signe de protestation contre la formation du gouvernement de coalition incluant des ministres d'extrême droite.

M. Vranitzky a annoncé sa décision dans une lettre ouverte adressée au chancelier Wolfgang Schüssel, selon l'agence APA. Il représentait l'Autriche dans une commission chargée d'élaborer une Charte européenne des droits de l'homme.

L'ambassadeur américain en Autriche, Kathryn Hall, revenue mardi à Washington «pour consultations» après l'entrée dans le gouvernement autrichien de l'extrême droite, va retourner à Vienne pour deux semaines, a indiqué la secrétaire d'État Madeleine Albright.

Mme Albright a ajouté que les autorités américaines «suivraient de très près» la situation en Autriche pour s'assurer que le gouvernement y tiendra ses engagements. Elle a précisé que Mme Hall reviendrait à Washington deux semaines après son retour à Vienne, pour de nouvelles consultations. «Je pense qu'elle a eu une réaction très positive du chancelier Schüssel qui comprend nos préoccupations», a ajouté Mme Albright.

Enfin, les manifestations contre l'entrée de l'extrême droite au gouvernement sont quotidiennes depuis une semaine à Vienne. Hormis vendredi dernier, lors de l'investiture du gouvernement, elles se sont jusqu'à présent déroulées sans incidents notables.

## En France, Le Pen est privé de ses mandats

BÉATRICE  
BRETONNIÈRE  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Jean-Marie Le Pen, président du Front national, parti français d'extrême droite, va être privé de ses deux mandats de député européen et de conseiller régional en France après sa condamnation à un an d'inéligibilité pour violence verbale.

Jean-Marie Le Pen, 71 ans, qui s'est distingué ces derniers jours par son soutien au dirigeant autrichien d'extrême droite Jörg Haider, a annoncé hier avoir reçu une notification du ministère des Affaires étrangères et de la préfecture de sa région.

Cela signifie que le gouvernement français, en pointe dans la dénonciation de l'alliance autrichienne entre les conservateurs et l'extrême droite, a décidé de mettre fin à la situation attentiste concernant son propre dirigeant d'extrême droite.

Jean-Marie Le Pen a été condamné il y a plus de deux mois à un an d'inéligibilité. Depuis, rien ne s'était passé et il avait continué à exercer ses

mandats à Strasbourg, au Parlement européen, et dans le sud de la France, où il est conseiller régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le gouvernement français ne pouvait continuer à dénoncer ce qui se passe en Autriche et à ne pas faire appliquer la loi concernant un élu de l'extrême droite française.

Le ministère des Affaires étrangères a informé hier Jean-Marie Le Pen de l'existence d'une procédure pour lui retirer son mandat de député européen et qu'il avait 15 jours pour présenter ses observations.

Le président du Front national a d'autre part reçu une notification du préfet des Bouches-du-Rhône (sud) l'informant que son mandat de conseiller régional allait lui être retiré et qu'il disposait, là aussi, de quinze jours pour présenter ses observations.

«Le système essaie de m'éliminer de façon illégale et antidémocratique», a commenté le tribun, qui a l'invective raciste facile et pour lequel les chambres à gaz dans les camps de concentration nazis ne sont qu'un «point de détail» de l'histoire.

De propos de ce genre lui ont valu des condamnations en France et des démêlés avec la justice à l'étranger, notamment en Allemagne.

Jean-Marie Le Pen a annoncé une conférence de presse le 14 février «sur la contre-offensive qu'il entend mener» pour utiliser toutes les voies de recours à sa disposition pour faire appel de ces décisions.

En novembre, un tribunal d'appel avait confirmé sa condamnation pour avoir bouculé et invectivé le maire socialiste d'une ville de la banlieue parisienne durant une campagne électorale en 1998.

Jean-Marie Le Pen n'est plus que le président d'un parti très affaibli après une scission intervenue fin janvier 1999 à l'initiative de son plus proche lieutenant, Bruno Mégret, qui a créé le Mouvement national républicain (MNR).

Le Front national était jusqu'à cette scission le troisième parti de France avec 15 % des suffrages aux élections, soit trois millions de voix, et le plus grand parti d'extrême droite d'Europe.

## É D I T O R I A L

## Legault intervient

Après des mois d'infructueuses discussions, le ministre de l'Éducation, François Legault, a annoncé hier qu'il présenterait sous peu un projet de loi pour forcer la Commission scolaire English-Montréal à céder trois de ses écoles au secteur français qui manque cruellement d'espace. Il était temps!

Depuis la restructuration des commissions scolaires, il y a un an et demi, 2500 bâtiments scolaires ont changé de main à travers la province, sans aucun problème. Sauf à Montréal, où le ministre a dû intervenir pour faire passer à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) des écoles à peu près vides auxquelles la Commission scolaire English-Montréal (CEM) ne peut plus décerner s'accrocher. Il faut dire que la tension entre les deux groupes linguistiques n'est pas née avec la fusion, laquelle a tout simplement fait ressortir l'iniquité immobilière à Montréal depuis l'adoption de la loi 101.

Loin de brûler les étapes, le ministre de l'Éducation a au contraire manifesté une grande patience dans ce dossier, tentant par tous les moyens de faire entendre raison à la CSEM. Ces derniers jours, il était devenu clair que les commissaires anglophones n'accepteraient pas de transférer une troisième école, Francesca-Cabrini, se contentant de deux bâtiments désuets, en trop mauvais état pour leur propre clientèle!

L'annonce du ministre ne règle pas le problème de la surpopulation dans les écoles francophones de la ville, loin de là. Et même pour ce qui est du problème identifié hier, le dénouement n'est pas encore concret. L'Assemblée nationale ne reprend en effet ses travaux qu'en mars. Il faut souhaiter que l'opposition se range rapidement aux côtés du gouvernement, afin que les parents des enfants touchés puissent être rassurés. Il serait inutile de reprendre à l'Assemblée nationale un débat qui a déjà eu lieu.

Les élus scolaires, il faut le dire, ont eu tout le loisir de régler cette question eux-mêmes. Mais ils ont lamentablement échoué et il est heureux que ce dossier ne soit plus entre les mains de groupes qui se sont illustrés par un comportement infantile et irresponsable. Cet épisode ne figurera pas au chapitre des bons coups des administrations scolaires!

Le responsable du dossier à la CSDM, Robert Cadotte, continue d'être insatisfait des gestes du ministre. Cela ne surprend personne. Le commissaire ne cherche pas seulement à trouver des places pour ses élèves, il veut aussi, du même coup, administrer une giflette aux commissaires anglophones qui ont, se plaît-il à répéter, profité de privilèges indus dans le passé. Un tel comportement n'a pas aidé les choses.

De son côté, la commission scolaire anglophone ne peut reprocher au ministre d'avoir manqué de sensibilité à son égard. Le gouvernement lui versera, à la suite du transfert annoncé hier, 3,6 millions afin qu'elle rénove ses propres écoles. Et les commissaires anglophones ont beau considérer ces écoles comme des morceaux de leur fragile patrimoine, il n'en reste pas moins que les bâtiments publics appartiennent à l'ensemble de la population qui les a payés.

Le ministre veut aussi faire adopter dans son projet de loi une disposition lui permettant, à l'avenir, de trancher rapidement lorsque deux commissions scolaires sont incapables de s'entendre. Car tous, à Montréal comme à Québec, savent bien que la surpopulation dans les écoles francophones ne prend pas fin avec le transfert de trois écoles primaires. De gros problèmes persistent au niveau primaire et d'autres s'intensifient de jour en jour au niveau secondaire. La décision du ministre est sage car les parents, qui ne sont pas toujours bien représentés par leurs commissaires, n'ont pas à se sentir ballottés au gré des sautes d'humeur de leurs élus. Surtout qu'au ras des pâquerettes, la querelle franco-anglaise n'a pas la même intensité si l'on en juge par les accommodements auxquels plusieurs étaient prêts.

Le défi, pour le ministre, sera maintenant de faire adopter son projet de loi rapidement, de manière à mener à terme un épisode qui a déjà accaparé trop d'énergie.

## Difficiles contrôles

Une enquête maison du groupe Option consommateurs, anciennement l'ACEF, en arrive à la conclusion qu'il est trop facile de devenir membre de certaines associations de thérapeutes alternatifs, les contrôles de compétence étant parfois inexistant. L'enquête n'ayant aucune valeur scientifique et ne portant que sur quelques associations, gardons-nous de tirer des conclusions quant au sérieux de l'ensemble des associations ou de leurs membres.

Cela dit, on ne peut pas rester indifférent devant l'attitude irresponsable de certaines associations qui, en acceptant n'importe qui, mettent la santé des gens en danger.

Que les individus choisissent de faire appel à l'une ou l'autre des dizaines de thérapies alternatives pour tenter de soulager leurs maux, on peut le déplorer si on n'y croit pas mais on ne peut pas l'empêcher. Et comme un nombre significatif de personnes fait appel occasionnellement à l'un ou l'autre de ces thérapeutes alternatifs, il est important que les autorités publiques prennent conscience de la situation et agissent en conséquence. Comment? Voilà qui est plus complexe...

Il existe déjà un Office des professions chargé de surveiller les activités des ordres professionnels. Certains souhaiteraient que l'Office prenne en charge la création de vrais ordres professionnels pour les thérapeutes alternatifs, mais le risque est trop grand que la manœuvre ait pour résultat de donner du crédit à des pratiques qui tiennent parfois plus de la magie que de la science.

En revanche, on pourrait souhaiter qu'un autre organisme gouvernemental, l'Office de la protection du consommateur par exemple, soit doté de pouvoirs d'accréditation des associations de thérapeutes alternatifs sur la base du respect de critères commerciaux élaborés par des comités de thérapeutes reconnus par leurs pairs. Ainsi, toute personne qui s'interrogerait quant au sérieux d'une association quelconque pourrait à tout le moins prendre connaissance des critères d'adhésion à cette même association.

Parmi ses recommandations au gouvernement, Option consommateurs propose que l'État aille encore plus loin en obligeant les associations à se doter «de programmes de formation continue, d'un régime d'inspection, d'un processus disciplinaire et d'un fonds d'indemnisation pour les consommateurs lésés». Peut-être bien, mais étant donné la très grande variété de thérapies disponibles sur le marché, de l'homéopathie à la réflexologie en passant par le massage et l'irrigation du colon... on ne voit pas comment un gouvernement pourrait en arriver à des normes crédibles sans compromettre sa propre crédibilité.

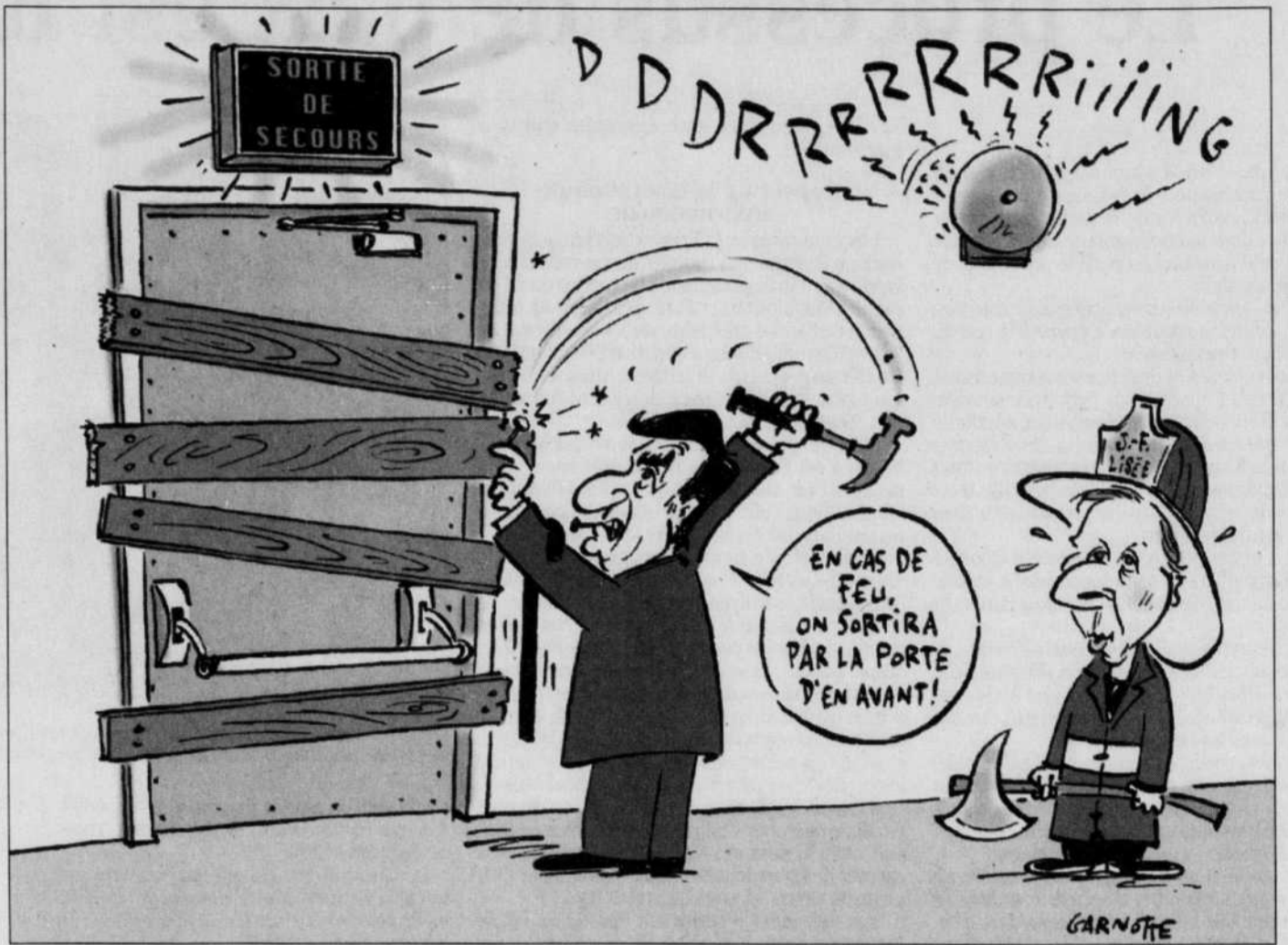
En revanche, les thérapeutes eux-mêmes, réunis au sein de leurs associations, devraient se montrer plus exigeants qu'ils ne le sont et mieux faire connaître les compétences de leurs membres auprès du public. Dans cette veine, comme le suggère Option consommateurs, les compagnies d'assurance dont la plupart remboursent une partie des honoraires de ces thérapeutes alternatifs sont bien placées pour protéger leurs clients. Pour ce faire, elles n'auraient qu'à accepter de rembourser les actes accomplis par les membres des seules associations qui répondent aux normes les plus sévères dans chacune des catégories de thérapies. C'est un peu ce qui se fait déjà pour les professionnels de la santé, psychologues et psychanalystes par exemple, qui doivent appartenir à un ordre spécifique pour que leurs services soient reconnus des sociétés d'assurance.

jrnsansfacom@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## LETTRES

## Le Montfort du Québec

L'Hôtel-Dieu est le seul hôpital francophone à l'ouest de la rue Saint-Jacques. Il y en avait un autre il y a quelques années, Sainte-Jeanne-d'Arc, mais il a été fermé.

Sainte-Jeanne-d'Arc était l'hôpital des communautés portugaise, grecque et italienne vivant un peu à l'est et au nord de la rue Saint-Urbain. Ces communautés sont ainsi venues augmenter la clientèle «ethnique» déjà importante de l'Hôtel-Dieu.

Le Montreal Thoracic Hospital, situé entre l'Hôtel-Dieu et Sainte-Jeanne-d'Arc, devait également fermer à la même époque; on ne sait trop pourquoi ni comment, le Royal Victoria l'a gardé ouvert; 99 lits, budget annuel: 12 millions.

Avec la fermeture de l'urgence à l'Hôtel-Dieu, les urgences de tout le territoire de l'Hôtel-Dieu seront maintenant dirigées vers le Royal Victoria et les autres hôpitaux anglophones situés plus proches de ce territoire que Saint-Luc et Notre-Dame.

Ainsi, nous dirigerons nous-mêmes non seulement les francophones, mais aussi les communautés francophiles, vers les milieux hospitaliers anglophones. On sait qu'après l'école et le milieu de travail, l'hôpital est le plus important mécanisme d'intégration ou d'assimilation.

Comment pouvons-nous être assez inconscients, après avoir investi tant d'argent dans la francisation des immigrants, pour évacuer les quelques rares institutions qui assurent notre présence dans un domaine aussi vital et important que celui des soins de santé?

Les anglophones veulent un grand hôpital universitaire pour s'assurer qu'ils auront toujours des

services de santé en anglais, et c'est légitime. De notre côté, quand on est sur le point de priver une grande partie de la population francophone du centre de Montréal de services francophones, cela n'inquiète personne, même pas la ministre de la Santé d'un gouvernement dont la principale motivation est la souveraineté du Québec et la promotion de la langue française.

Serons-nous obligés, un jour, de recourir aux tribunaux pour faire valoir les droits historiques des francophones à recevoir des services de santé dans leur langue, et ce, en plein centre de la ville de Montréal? Les Franco-Ontariens seraient-ils plus conscients de la précarité de la langue française que nous le sommes? Les discours bien sentis que le gouvernement québécois et la presse font de la terrible situation de l'hôpital Montfort paraissent ironiques alors que ce même gouvernement décapite de sa propre initiative ce qu'il reproche au gouvernement Harris.

De l'aveuglement volontaire ou de l'inconscience... La fermeture de l'urgence de l'Hôtel-Dieu fait montre de notre incapacité à nous soustraire de l'autodestruction.

Lorraine Duguay  
Montréal, 19 janvier 2000

## Chômer pour cause de bébé

Récemment, une journaliste portait à notre attention la mauvaise surprise qu'avaient eue plusieurs femmes ingénieures de retour d'un congé de maternité: elles étaient mises à pied «pour manque de travail». Sans préjuger de ces cas particuliers, il faut admettre que l'histoire est troublante car elle

lève le voile sur une situation vécue par des centaines de femmes, chaque année, au Québec.

En 1996-1997, 374 salariées enceintes (plus d'une par jour) ont porté plainte à la Commission des normes de travail (CNT) parce qu'elles se sont estimées lésées dans leurs droits; en 1997-1998, elles étaient 359; en 1998-1999, 352 autres femmes déposaient des plaintes semblables. De plus, on peut se demander si ces statistiques ne représentent pas seulement la pointe de l'iceberg et combien de travailleuses ne portent pas plainte à la CNT de crainte d'être stigmatisées ensuite par d'éventuels employeurs.

Paradoxalement, cette nouvelle est survenue quelques semaines après que l'on se fût extasié sur les performances scolaires de nos jeunes filles. Elles-mêmes, formées depuis leur tendre enfance à se considérer les égales de leurs confrères, en viennent à croire que toutes les différences entre les sexes sont désormais abolies. Mais quand survient la maternité, différence entre toutes les différences, le choc est grand: elles ne sont plus «de la gang».

On serait porté à croire qu'avec un taux de natalité de 1,45 enfant par femme, l'un des plus bas en Occident, notre société aurait plutôt tendance à choyer les courageuses qui décident de mettre un enfant au monde. Loin s'en faut. Si l'on considère le peu de flammèches et le peu d'indignation que soulève le congédiement d'une femme enceinte ou de retour de congé de maternité, sans doute faut-il croire que nous avons le taux de natalité que nous méritons.

Diane Lavallée  
Présidente du Conseil du statut de la femme  
Montréal, février 2000

## LIBRE OPINION

## Pénuries: les omnipraticiens font leur part

D<sup>r</sup> RENALD DUTIL

Président de la Fédération des médecins  
omnipraticiens du Québec

Pas une semaine ne se passe sans que des représentations soient faites pour mettre fin aux pénuries de médecins subies dans plusieurs milieux. Certains imputent aux médecins la responsabilité de cette situation et n'hésitent pas à prôner des solutions draconiennes sans avoir bien compris les causes multiples de cet épineux problème.

Malgré un rapport médecin-population comptant parmi les meilleurs au Canada, il est indéniable que le Québec fait face à de graves pénuries de médecins omnipraticiens et spécialistes dans la plupart des régions, même urbaines. Cette situation est plus dramatique dans les régions éloignées et rurales ainsi que dans beaucoup d'hôpitaux. L'accessibilité à des soins médicaux de première ligne et de deuxième ligne peut alors être sérieusement compromise.

On sait qu'il faut un minimum de six années pour former un omnipraticien et de neuf ans pour former un médecin spécialiste. La situation actuelle exige des correctifs à court terme et on ne pourra pas s'accommoder de si longs délais.

Ce problème de pénurie est le fruit de décisions bureaucratiques prises depuis un certain nombre d'années par des fonctionnaires et des politiciens qui ont réduit les budgets de la santé, hypertrophié les structures bureaucratiques et marginalisé les producteurs de services, médecins en premier lieu, dans la gestion de ce réseau. Des changements majeurs dans les modes de pratique et la démographie médicale n'ont pas été pris en compte dans les exercices de planification des effectifs médicaux. Bien sûr, pour des bureaucraties, il était rentable de former le moins possible de médecins puisque, selon leur perception, ces derniers sont avant tout des générateurs de coûts. Cette pénurie de médecins n'est pas exclusive au Québec et, à sa dernière réunion annuelle, l'Association médicale canadienne (AMC) n'a pas hésité à la désigner comme l'une des plus grandes difficultés que vit actuellement notre système de soins.

## Des causes multiples

On prétend à tort que les omnipraticiens délaissent les régions éloignées et les activités plus lourdes dans les centres hospitaliers, pour se cantonner dans une médecine facile de 9 à 5 dans les cabinets privés des milieux urbains. C'est bien mal connaître la réalité des divers milieux de pratique et les causes qui ont démotivés plusieurs omnipraticiens à maintenir une pratique en centre hospitalier.

Les conditions d'exercice difficiles dans les régions éloignées, où des équipes réduites d'omnipraticiens doivent assurer la gamme complète de soins 24 heures sur 24, nuisent à la rétention des jeunes médecins qui choisissent de s'y installer.

Le départ à la retraite de plus de 550 omnipraticiens en 1997 et en 1998, dans la foulée des compressions budgétaires, a privé plus de 750 000 Québécois de leur médecin de famille. Les compressions de diverses natures et la fusion précipitée de nombreux établissements ont démobilité les équipes de soins dans plusieurs hôpitaux. Le virage ambulatoire a transféré aux omnipraticiens exerçant dans les cabinets privés et les CLSC de multiples tâches, sans leur allouer les ressources requises pour faire face à ces nouvelles exigences. Les omnipraticiens n'ont jamais été autant sollicités par les soins qui doivent être dispensés dans la collectivité.

Durant cette même période, le nombre de nouveaux médecins était et sera encore pour quelques années grandement réduit, à cause de la diminution du nombre d'admissions dans les facultés de médecine.

## Un réseau essentiel

Les médecins des cabinets privés dispensent plus de 85 % des soins médicaux généraux ambulatoires; ces médecins sont tous rémunérés par le régime public. À titre de médecins de famille, ils assurent la prise en charge et le suivi d'une clientèle qui s'est considérablement alourdie ces dernières années. Il faut maintenant traiter en externe des malades autrefois hospitalisés, et c'est dans les cabinets privés que la majorité de ces patients reçoivent

les soins nécessaires, à un coût bien inférieur à celui d'un établissement public. Quant aux services d'urgence mineure offerts dans les cliniques sans rendez-vous, ils ne représentent que 26 % de l'ensemble des soins dispensés dans les cabinets privés. Y mettre fin aggraverait considérablement l'achalandage dans nos salles d'urgence.

Ce réseau éprouve aussi des difficultés à recruter les effectifs requis et plusieurs cliniques, même dans les villes, n'arrivent plus à assurer une relève aux médecins qui quittent. Entre 1994-1995 et 1997-1998, l'attrition nette fut de 2,2 %. Malgré cela, les cabinets privés sont encore les points de services qui, dans la collectivité, offrent les heures d'ouverture les plus longues. Bien peu de médecins n'y travaillent que de 9 à 5, les demandes pressantes de la clientèle ne permettant pas de limiter ainsi les heures de travail. Mais il ne m'apparaît pas scandaleux que, pour des raisons familiales ou après plusieurs années d'un travail exténuant, certains d'entre eux décident d'accorder leurs heures de travail avec celles de la majorité des travailleurs de notre société, dont l'ensemble des fonctionnaires du réseau public de soins.

Et la plupart des médecins des cabinets privés combinent à cette activité une pratique dans l'un ou l'autre des établissements publics de leur milieu, à l'hôpital, au centre d'hébergement ou au CLSC.

La FMOQ s'est constamment soucieuse d'assurer une meilleure répartition des omnipraticiens entre les régions et les secteurs de pratique. Elle a négocié et obtenu, en 1982, un ensemble de mesures incitatives pour augmenter les effectifs dans les régions éloignées. Ces mesures ont été efficaces.

En 1993, la Fédération, inquiète des pénuries constatées dans des secteurs de soins prioritaires, n'a pas hésité à proposer et à négocier une entente obligeant tous les omnipraticiens ayant dix années et moins de pratique et exerçant principalement dans un cabinet privé à consacrer au moins 12 heures par semaine à des activités prioritaires de leur milieu.

À défaut, une pénalité de 30 % est appliquée à la rémunération du médecin. Peu de groupes professionnels auraient fourni un tel effort.

## IDÉES

La réforme fiscale proposée par l'Alliance réformiste-conservatrice du Canada

L'État aux enchères,  
le pognon aux plus riches

PIERRE FORTIN

Université du Québec à Montréal

Un mois avant le dépôt du budget 2000-01 par le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, la nouvelle Alliance conservatrice-réformiste de Preston Manning vient de lancer son plan financier pour les années 2000 à 2005. Le plan réformiste comporte trois éléments majeurs:

- de fortes compressions supplémentaires des dépenses fédérales;
- des réductions d'impôts cumulatives de 34 milliards dont le fer de lance est un taux d'imposition uniforme de 17 % sur le revenu;
- un allègement fiscal favorisant massivement les hauts revenus.

Le tableau 1 permet de saisir l'essentiel du scénario budgétaire auquel aboutit le plan de l'Alliance en 2004-05 en le comparant au scénario présenté par M. Martin comme base de planification budgétaire dans sa *Mise à jour économique et financière de novembre dernier*. Par comparaison à l'année financière en cours (1999-2000), le scénario de base de Paul Martin prévoit, avant toute mesure d'allègement fiscal, une augmentation des recettes fédérales de 25 % d'ici 2004-05. Cette augmentation suit la croissance prévue du produit intérieur brut (PIB). Il envisage également, avant toute amélioration à venir, une hausse cumulative des dépenses de programmes de 14 %. Comptant sur un service de la dette assez stable (puisque la dette n'augmente plus), M. Martin obtient comme résultat un excédent cumulé de 30 milliards qui constitue sa marge de manœuvre financière. Sur cette base, il propose de consacrer 23 milliards à une combinaison de réduction des dépenses et d'augmentation des dépenses de programmes, selon une règle de partage à déterminer dans les prochains budgets. Le reste de la marge de manœuvre, sept milliards, serait mis de côté pour rembourser la dette et parer aux imprévus.

Le plan de l'Alliance se démarque du scénario de base Martin de deux manières. En premier lieu, il projette une augmentation plus optimiste des recettes fiscales avant allègement, soit de neuf milliards de plus que le scénario Martin, de 1999-2000 à 2004-05. L'Alliance est en effet d'avis que ses réductions d'impôts entraîneraient une accélération notable du PIB. En second lieu, le plan annonce qu'il limiterait la hausse cumulative des dépenses de programmes à 4 % pour la période de cinq ans plutôt que de les laisser augmenter de 14 % ou plus tel que le projeté M. Martin. En pratique, c'est à une nouvelle ronde de compressions extrêmement sévères que nous convie l'Alliance. Le résultat visé est une marge de manœuvre de 50 milliards, soit 20 milliards de plus que dans le scénario de base Martin. Cette cagnotte élargie permet à l'Alliance de proposer un allègement fiscal de 34 milliards. Le reste, 16 milliards, irait au remboursement de la dette ou aux imprévus.

## Point de repère

Il n'est pas possible de présenter une comparaison définitive du plan financier de l'Alliance avec celui de M. Martin tant que ce dernier n'aura pas clarifié ses intentions budgétaires. Mais supposons, pour nous donner un point de repère utile, que le ministre consacre la moitié de sa marge de manœuvre utile de 23 milliards à réduire les impôts et l'autre moitié à augmenter les dépenses de programmes. Il s'ensuivrait alors qu'en 2004-05, la réduction des impôts serait trois fois plus importante sous un gouvernement de l'Alliance que sous le gouvernement libéral (34 milliards contre 11,5 milliards). En contrepartie, le niveau atteint par les dépenses fédérales de programmes en 2004-05 serait 16 % plus faible sous l'Alliance que sous les libéraux (116,5 milliards contre 127,5 + 11,5 = 139 milliards).

La baisse d'impôts ne serait pas un gain net pour les contribuables. Comme les partis de droite protègent habituellement les budgets de la sécurité de la vieillesse et de la défense nationale, ce seraient l'administration publique, les subventions diverses, l'assurance-emploi et les transferts aux provinces qui écoperaient. Vous êtes écœurés des chicanes fédérales-provinciales? Avec l'Alliance, ce serait pire! Une partie de nos économies d'impôts devrait donc servir à remplacer en tout ou en partie les services



La nouvelle Alliance réformiste-conservatrice de Preston Manning vient de lancer son plan financier pour les années 2000 à 2005.

que l'État fédéral ou provincial n'aurait plus les moyens de nous offrir. Huit mille petits dollars par année en droits de scolarité universitaires pour nos enfants? Deux mille petits dollars par année en prime d'assurance-maladie privée pour les services médico-hospitaliers qui ne seraient plus couverts par la RAMQ?

L'Alliance exprime également sa philosophie politique par la manière dont elle propose de répartir l'allègement

fiscal entre les divers groupes sociaux. Deux mesures toucheraient l'ensemble des contribuables: un relèvement de 3000 \$ de l'exemption personnelle de base et l'application d'un taux d'imposition uniforme de 17 % à tous les revenus imposables, plutôt que l'échelle graduée à trois taux (17 %, 26 % et 29 %) présentement en vigueur. Les familles bénéficieraient de deux autres mesures: un relèvement de 4000 \$ de l'exemption de personne mariée et l'introduction d'une déduction de 3000 \$ pour la garde d'enfant. Pour les hauts revenus, on prévoit trois mesures additionnelles: l'élimination de la surtaxe actuelle de 5 %, un relèvement du plafond des déductions pour REER et une réduction de moitié du taux d'imposition des gains en capital. Les travailleurs verraient leur taux de cotisation à l'assurance-emploi passer de 2,4 à 2 % de leur salaire. Enfin, le taux d'imposition général des entreprises passerait de 28 à 21 % et celui des PME, de 12 à 10 %.

## Trois exemples

Plusieurs de ces mesures sont souhaitables quelle que soit la philosophie fiscale adoptée. Mais l'élément marquant du plan de l'Alliance est sa réforme de l'impôt sur le revenu, qui absorbe 29 des 34 milliards proposés en allègements fiscaux. Le tableau 2 montre l'incidence de son plan de réduction de l'impôt des particuliers de l'Alliance sur trois contribuables types dont les revenus totaux seraient de 30 000, 50 000 et 100 000 \$ respectivement. À un extrême, la hausse de l'exemption personnelle de base ferait baisser de 14 % (500 \$) l'impôt fédéral du contribuable gagnant 30 000 \$. Son impôt fédéral, aujourd'hui égal à 12,3 % de son revenu total, accuserait une modeste réduction à 10,7 % de son revenu total. À l'autre extrême, l'éventail des mesures d'allègement de l'Alliance couperait l'impôt fédéral du contribuable gagnant 100 000 \$ de 37 % (7200 \$). Son impôt fédéral fondrait littéralement, passant de 19,4 % de son revenu global aujourd'hui à 12,2 % sous le régime de l'Alliance. La mise en vigueur du plan de l'Alliance entraînerait donc un aplatissement extrême de la courbe de progressivité de l'impôt sur le revenu. Pour tout dire, il ferait bénéficier les 10 % des contribuables les plus riches de 35 % du montant total de la réduction de cet impôt (10 milliards sur 29).

Comprenons-nous bien. Il est tout à fait souhaitable, urgent même, d'empêcher les libéraux fédéraux de relancer la machine à dépenser comme au bon vieux temps où l'argent poussait dans les arbres. Il est aussi acceptable d'atténuer quelque peu la progressivité de l'impôt sur le revenu, par souci d'équité pour la classe moyenne surtaxée et par nécessité de compétitivité internationale. Enfin, il est possible de réaliser ces objectifs de manière équitaine en rapprochant notre impôt sur le revenu d'un régime à taux uniforme; il suffit d'introduire le bon jeu de mesures fiscales complémentaires. Mais ce n'est pas du tout ce que le plan de l'Alliance propose. Il met l'État aux enchères tout en permettant aux plus riches de s'enfuir avec le pognon. On n'a plus les Robin Hood qu'on avait!

TABLEAU 1  
Projection du budget fédéral en 2004-05  
Le plan Manning  
comparé au scénario de base Martin  
(en milliards de dollars)

	Scénario de base Martin			
	Recettes fiscales	Dépenses de programmes	Service de la dette	Marge de manœuvre
1999-2000	158,0	111,5	41,5	5,0
2004-2005	197,0	127,5	39,5	30,0
Plan Manning				
2004-2005	206,0	116,5	39,5	50,0

TABLEAU 2  
Incidence du plan Manning  
de réduction de l'impôt des particuliers  
sur trois contribuables types

Revenu du contribuable	Impôt fédéral actuel		Impôt selon le plan Manning		Réduction d'impôt	
	\$	%	\$	%	\$	%
30 000	3700	12,3	3200	10,7	500	13,5
50 000	7500	15,0	5700	11,4	1800	24,0
100 000	19 400	19,4	12 200	12,2	7 200	37,1

Réponse à la lettre du policier Patrick Lavallée

## En finir avec un système d'un autre âge

MICHEL FREITAG

Professeur de sociologie à l'UQAM

Patrick Lavallée, qui s'identifie lui-même comme policier, se plaint du manque de réserve des journalistes à l'égard des policiers dans l'*affaire Lizotte*. Il commence par rappeler, avec raison, que l'on a brossé deux portraits très contrastés de la victime, celui de *«l'écorché vif doux et intelligent en manque d'amour»* et celui du drogué en bout de course qui, *«hagard, se masturbe en public»* et devient violent. C'est le côté humain et triste de l'affaire. Pour mettre cependant cette obscénité en perspective, je rappelle qu'on a pu lire dans *La Presse* du 29 janvier 2000 que Dick Williams, ancien gérant des Athletics d'Oakland puis des Expos de Montréal, avait lui aussi été arrêté le 17 janvier pour s'être *«promené nu et masturbé à l'extérieur de sa chambre d'hôtel de Fort Myers»*. Lui, cependant, *«avait été aussitôt libéré en raison de la nuit passée en prison»*. Interrogé par les médias dès le lendemain — car il n'était évidemment pas dans le coma à l'hôpital —, M. Williams avait calmement pu répondre *«no comment»*. Autre pays, autres mœurs! Ou n'est-ce pas plutôt: autre *«clients»*, autre traitement, et donc aussi autre destin? Car c'est ici des mœurs ou de la *«culture»* policière et judiciaire qu'il convient de parler, les mœurs tout court étant très évidemment les mêmes...

Le but de la lettre de M. Lavallée n'est en effet pas de nous rappeler à ces réalités *«humaines, trop humaines»*. Ce qu'il veut nous dire, c'est qu'en ne parlant pas au conditionnel de la manière dont il a été procédé à l'arrestation de Jean-Pierre Lizotte (*«deux policiers l'auraient battu»*) et en ayant donné à cette nouvelle un *«traitement largement émotif»*, les journalistes auraient *«nié de facto la présomption d'innocence reconnue à tous les citoyens, policiers inclus»*.

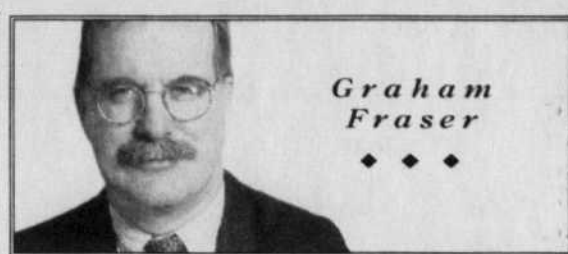
## Préparer le terrain

Il est évident qu'un tel argument n'est par seulement destiné au public: il prépare déjà le terrain au débat qui devra éventuellement être porté devant la cour criminelle. C'est alors le moment de rappeler certaines choses qui, socialement, juridiquement et politiquement, constituent le fond et l'enjeu de *«l'affaire Lizotte»*. Ce fond, c'est — une fois de plus — le camouflage policier d'une *«bavure»*, un camouflage assorti de mensonges, d'incompétence et surtout de son habituelle couverture juridique et politique. Faudrait-il donc que, maintenant, les médias y collaborent eux aussi systématiquement, révérencieusement? Faut-il leur interdire — sous pression judiciaire — de jeter encore parfois un peu de sable dans une machine si bien huilée?

Je me suis déjà exprimé à ce sujet lors d'une première intervention dans *Le Devoir* du 28 décembre 1999 et

je ne me répéterai pas. Il me faut ajouter cependant que si je suis entièrement d'accord avec le principe selon lequel les policiers doivent pouvoir bénéficier de mêmes droits que tous les citoyens s'agissant des manquements ou des crimes qu'ils pourraient commettre dans l'exercice de leurs fonctions, encore faut-il que ces manquements et ces crimes puissent être poursuivis de la même manière qu'ils le sont s'il s'agissait des autres citoyens. Or c'est justement là la question que soulève *«l'affaire»*. C'est ce problème qu'elle a une fois de plus mis en lumière: le problème civique et politique de la *«couverture»* et de l'impunité des abus policiers, une couverture et une garantie d'impunité qui ont été érigées en système. Et il s'agit là d'un système à plusieurs étages qui englobe toute l'organisation et le fonctionnement de l'appareil de la justice. C'est cela qui est grave et, à vrai dire, intolérable.

Dans ces cas comme celui de Jean-Pierre Lizotte, on ne pourra, honnêtement, parler de *«bavure»* que lorsque c'est maintenant justement à la défense de ce système que l'on assiste. L'affaire Lizotte, après l'affaire Barnabé et tant d'autres, offre une nouvelle occasion de vouloir enfin en finir avec ce système d'un autre âge. Sachons qu'il faudra remonter haut et que ce ne sera pas facile. Mais il faut le faire.



Graham Fraser

## True Blue

Comme disait Juvénal: *«Quis custodiet ipsos custodios?»* Qui donc gardera les gardiens? Une telle question remonte plus loin qu'à l'avènement de la démocratie libérale. Tout récemment encore, on en a une fois de plus vu la pertinence. À Toronto, l'administration municipale découvre les limites de l'action syndicale policière, tout comme l'an dernier, au Québec, on avait pris conscience de ce problème alors que des policiers avaient manifesté en portant leurs armes de service.

Depuis plusieurs semaines, le syndicat torontois des policiers a lancé une campagne de financement populaire appelée opération True Blue. Tous ceux qui voulaient manifester leur appui aux policiers de Toronto pouvaient acheter un autocollant et l'apposer sur le pare-brise de leur voiture.

Très vite, on s'est rendu compte d'une situation où affleurait la possibilité d'un conflit d'intérêts: ceux et celles qui avaient apposé l'autocollant sur leur pare-brise pouvaient profiter du bénéfice du doute ou, disons, recevoir un cadeau de quelques kilomètres à l'heure au cas où la police les aurait épinglés sur une autoroute de Toronto.

Quant il s'agit de militantisme au sein de la police, les idées de macarons ou d'autocollants sont d'origine américaine; il s'agit en réalité d'une invention des *«hommes en bleu»* de Los Angeles. Mais il y avait également d'autres façons de militer. Bien des syndicats américains de policiers s'attribuent la mission de faire campagne en vue de changements politiques susceptibles d'avantager leurs membres.

## Amis ou ennemis

Le président du syndicat des policiers torontois, Craig Bromell, a avoué que le fonds créé par la vente de ces autocollants servirait à des fins politiques. M. Bromell a dressé une liste de politiciens municipaux qui, à son avis, sont amis des policiers, et une autre liste vaut pour les *«ennemis»* des policiers. Il envisageait d'intervenir directement dans les campagnes électorales municipales pour aider ses amis et nuire à ses ennemis, ce qui signifie qu'on se documente à fond sur les élus et les politiciens.

C'est en somme le comportement qu'aurait un chef de bande de motards. C'est aussi une technique de participation électorale que l'on enseigne lors de congrès que tiennent les syndicats de policiers aux États-Unis. Et M. Bromell est, dans ce domaine, un bon élève.

Par le passé, l'appui (ou la désapprobation) des policiers était plus subtil, tacite en quelque sorte. La grogne ou l'enthousiasme des policiers pour un politicien se manifestaient. Les flics connaissaient, semblerait-il, le danger de proférer ouvertement des menaces. Mais M. Bromell n'a rien de subtil.

Il y a deux ans, la conseillère Judy Sgro, maintenant députée fédérale, s'en est pris aux tactiques d'intimidation de M. Bromell, affirmant qu'elles ressemblaient à ce qui se passe en Louisiane. Mel Lastman, maire de Toronto, la trouvait paranoïaque: *«Je pensais que Judy était folle»*, a-t-il avoué la semaine dernière. Mais plus maintenant.

Ceux qui ont écouté l'émission *The Fifth Estate* il y a une semaine ont pu voir M. Bromell affirmer vouloir mener des enquêtes sur ses *«ennemis»*; ils ont également pu voir Robert Kerr, chef adjoint de la police torontoise, raconter, les larmes aux yeux et d'une voix tremblante, qu'on l'avait menacé de dévoiler des faits gênants, de nature personnelle, s'il n'annonçait pas sa retraite en mars.

Durant les trois jours de cette controverse, le maire Lastman est resté silencieux. M. Bromell l'avait appuyé aux élections; son fils, Dale Lastman, est avocat dans l'étude qui représente le syndicat des policiers. Mais quand un juge a déclaré qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, ce maire qui ne manque pourtant pas de piquant a sursauté d'indignation. Jamais plus il n'accepterait l'appui du syndicat des policiers.

*«Ce syndicat fait face à des allégations sérieuses d'intimidation. Ce syndicat a provoqué la colère des citoyens de notre grande ville»*, fulminait-il. *«Ce syndicat a sali la réputation d'une des meilleures forces policières au monde.»*

## Silence inquiétant

Le leader syndical des policiers de Toronto n'est pas le seul à croire que les *«hommes en bleu»* peuvent utiliser leur pouvoir pour faire avancer les demandes de ses membres. Récemment, à Calgary, Al Koenig, le leader syndical des policiers, a fait toute une colère parce qu'on portait des accusations contre deux policiers qui avaient modifié le contenu d'une convention. En revanche, dit-il, les policiers appliqueraient la loi à la lettre, contre tout le monde.

À Toronto, faisant marche arrière à regret, le syndicat a mis fin à la campagne de financement, mais le conflit d'ordre judiciaire se poursuit et la Commission de police tente d'obtenir une injonction contre toute campagne de ce type. Là encore, le syndicat des policiers n'y comprend rien.

Personne ne peut nier que dans une société démocratique, les policiers se retrouvent souvent dans une position difficile. Ils vivent quotidiennement les contradictions entre la liberté et la sécurité. Par le passé, le conservatisme ontarien supposait un profond respect pour les libertés de la personne face au pouvoir policier et à celui de l'État.

L'un des éléments les plus inquiétants de l'affaire est le silence soutenu du premier ministre Mike Harris. Il a consciemment tablé sur les craintes de la classe moyenne en criminalisant les *«squeegees»*; il exploite les ressentiments des villes de banlieue et des petites villes homogènes de l'Ontario contre la diversité sociale et économique de Toronto. Lorsque le syndicat des policiers menace le processus démocratique, Harris refuse de commenter. C'est un silence éloquent qui en dit long sur le courant conservateur dans l'Ontario contemporain.

Graham Fraser est correspondant aux affaires nationales et chroniqueur hebdomadaire au *Toronto Star*.  
graham.fraser@sympatico.ca

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornelli (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION : Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vies, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE : Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

EN BREF

## Grève des techniciennes en laboratoire

(PC) — Les techniciennes en laboratoire de plusieurs établissements de santé déclencheront la grève à compter du 22 ou 23 février, selon le cas, n'ayant toujours pas conclu d'entente de principe avec le gouvernement. Les services essentiels seront toutefois assurés, a tenu à préciser en conférence de presse hier la présidente de l'Association professionnelle des technologistes médicaux, Francine Genest. En vertu de la loi, 90 % des services doivent être maintenus pour que le débrayage reste légal et l'association compte bien demeurer dans le cadre légal. Ce débrayage de 10 % des effectifs aura pour effet que «les urgences vont être faites», précise Mme Genest, mais que les tests de routine pourront être retardés. Le mandat de grève a été obtenu dans 80 % des établissements où l'association a des membres, a noté Mme Genest. Ces techniciennes en laboratoire font partie des quelques rares groupes du secteur public qui n'ont toujours pas conclu d'entente de principe avec le gouvernement. L'association demande un rattrapage salarial de 4 %, qu'elle estime dû depuis 1989, en plus des hausses de salaires de 9 % versées aux autres employés de l'État et des améliorations au régime de retraite.

## LISÉE

SUITE DE LA PAGE 1

Cette concentration du pouvoir est confirmée par l'entente récente sur l'union sociale, qui permet au fédéral d'orienter les politiques en santé, en éducation et en services sociaux d'un océan à l'autre.

Non seulement Ottawa a acquis avec les années le droit d'agir dans tous les domaines, il en a maintenant recouvert la capacité à cause d'un déséquilibre fiscal qui lui permet de se remplir les poches et ainsi, grâce à l'argent, d'établir contre les provinces, auprès de l'électorat, notamment en distribuant des chèques, un rapport de force très difficile à renverser.

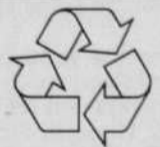
Lisée conclut donc que la seule façon de freiner le déclin de la capacité collective d'agir des Québécois, c'est de faire la souveraineté. Puis il consacre 200 pages à expliquer pourquoi c'est impossible et comment on pourrait compenser en proposant autre chose.

Laissez les acteurs politiques débattre de sa proposition qui a pour but, dit-il, de refaire l'unité des Québécois, d'établir le socle de leur volonté commune, de montrer qui parle en leur nom (le gouvernement du Québec) et d'ouvrir un nouveau cycle historique en rétablissant le rapport de force des Québécois. Pour ce faire, tenons un référendum sur une liste de pouvoirs à obtenir du fédéral, de la langue à la culture, de l'immigration aux communications, afin de freiner le déclin.

Lisée espère que lors d'un référendum, en disant OUI à ce qui les réunit, les Québécois pourront «s'évader de l'enfermement de l'échec» et reprendre confiance dans leur capacité collective d'agir. Ils renoueront avec leurs intérêts.

Hier soir, en entrevue avec Jean Bédard sur RDI, Jacques Parizeau a fait la prédiction inverse. Un tel référendum pourrait au contraire, selon lui, et même s'il recueille une majorité de OUI, ce qui n'est pas acquis, enfermer encore plus les Québécois dans le sentiment de l'échec. Car si les Québécois disent OUI à une liste de pouvoirs, le reste du Canada va dire NON. Ce sera donc un nouvel échec. Les Québécois se diront alors que même lorsqu'ils votent OUI, ce qu'ils veulent ne se réalise pas. De quoi leur enlever à tout jamais le goût de voter OUI à quoi que ce soit.

M. Lisée aura donc fort à faire pour convaincre que sa proposition peut tenir la route et remplir les promesses qu'il y a fait tenir. Son livre a, quel que soit le sort réservé à sa suggestion, le mérite de révéler puissamment les enjeux et aussi de montrer aux souverainistes la pente qu'ils doivent remonter pour gagner leur cause.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## CAMIONNAGE

SUITE DE LA PAGE 1

«Si rien n'est fait pour inverser les tendances actuelles, l'itinéraire dans le rapport, c'est dans le camionnage, interurbain autant qu'urbain, que la progression des émissions de GES sera la plus forte. Le camionnage est en effet appelé à voir ses émissions passer de huit millions de tonnes en 1990 à 11 millions de tonnes en 2011 (+37 %), puis à un peu plus de 15 millions en 2026 (+87 %). Ce qui ferait passer du quart au tiers la proportion qu'il représente dans le total des émissions imputables aux transports au Québec.»

Quant à l'automobile, le portrait n'est pas plus réjouissant.

«Il faut d'abord constater, précise le rapport, que les 1,6 million de résidents des banlieues de Montréal et de Québec consomment annuellement beaucoup plus d'énergie pour leurs déplacements urbains que ne le font les 7,4 millions de Québécois pour l'ensemble de leurs déplacements interurbains, soit 58 contre 35 pétajoules. Pour l'avenir, le modèle de référence prévoit une croissance soutenue des émissions de GES produites par l'automobile dans les banlieues de Montréal et de Québec, si bien qu'elles devraient excéder l'objectif de Kyoto de ce sous-secteur de 35 % en 2011 et de 50 % en 2026.»

Ces chiffres mettent fin au mythe voulant que les Québécois consomment plus d'énergie dans le domaine des transports en raison des longs déplacements qu'impose la géographie. Les vrais coupables en matière de transports personnels sont plutôt «l'aménagement urbain», qui exige toujours plus d'autoroutes et de ponts, lesquels accentuent le problème qu'ils sont censés régler, et, sans l'ombre d'un doute, «une préférence marquée pour l'automobile».

### Objectif dépassé de 13 %

Les quatre cibles prioritaires identifiées dans le rapport sont, par ordre d'importance, le camionnage interurbain, le camionnage urbain, l'automobile utilisée à des fins de déplacements urbains par les banlieusards et l'automobile utilisée à des fins de déplacement interurbain.

Ces quatre secteurs sont responsables de 65 % du dépassement prévu par rapport à l'objectif de réduction de 6 % accepté par le Canada à la conférence internationale de Kyoto. Cet objectif a aussi été entériné par le Québec, qui doit annoncer sa propre politique au printemps, promettait lundi le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin.

La réduction de 6 % acceptée par le Canada à Kyoto signifie qu'il devra ramener en 2011 ses émissions de gaz à effet de serre à 94 % du niveau de 1990. Or le Canada dépasse maintenant de près de 13 % cet objectif, et les tendances sont à la hausse dans presque tous les secteurs. C'est donc vers une réduction globale de 33 % par rapport à ce qui se passerait en 2011, sans intervention de l'État, que le secteur des transports québécois doit tendre. Ce dernier contribue pour 40 % des gaz à effet de serre émis chaque année au Québec.

Le rapport identifie, sans toutefois les ordonner, 37 moyens d'intervention susceptibles d'infléchir la consommation souvent inutile de carburant, toujours néfaste pour l'environnement et l'économie puisque l'usage des véhicules personnels serait globalement responsable d'un déficit économique de neuf milliards dans la province, précise le rapport.

Pour modifier la tendance à l'utilisation de véhicules lourds aux moteurs surdimensionnés et qui roulent souvent déchargés (un véhicule sur quatre), le rapport précise d'entrée de jeu qu'il faudra modifier la planification urbaine actuelle, qui attire les gens plus les entreprises, 20 ans plus tard, vers les villes de banlieue.

Il faut donc «réurbaniser» les métropoles en «densifiant» l'habitation humaine autour des transports en commun existants, ce qui inverserait la tendance en cours à Montréal.

Québec doit par ailleurs, selon le rapport, s'attaquer aux nuisances urbaines causées par les véhicules lourds et légers en contrôlant leur bruit, les déplacements et l'espace alloué au stationnement au profit d'espaces verts, et en donnant une priorité de passage aux

transports en commun, au covoiturage, aux piétons et aux cyclistes.

Le gouvernement doit aussi, selon le rapport gouvernemental, offrir un soutien logistique et financier au transport intermodal, le camionnage devenant le lien entre les trains et les navires au lieu de les remplacer. Québec pourrait aussi contingerter le nombre de poids lourds enregistrés pour forcer l'utilisation accrue de ceux qui roulent. Il devrait aussi envisager la mise en place d'une bourse du fret.

Enfin, les subventions devraient servir en priorité à moderniser de façon accélérée le matériel ferroviaire et maritime désuet pour qu'il reprenne le terrain perdu aux dépens du camionnage.

Quant à l'automobile, on évoque de nouvelles hausses du prix du carburant, non pas pour faire diminuer la consommation d'essence — ce qui semble sans effet à moins de hausses farineuses — mais pour faire financer par les pollueurs roulants la mise en place de solutions plus rationnelles sur le plan social et environnemental.

On parle de frapper l'achat des véhicules économes selon la consommation, le poids, le type (automobile ou utilitaire), la cylindrée, les équipements auxiliaires comme les climatiseurs, etc. La même logique s'appliquerait aux droits d'immatriculation pour que la compensation sociale soit permanente. On suggère aussi de réintroduire les péages dans certaines zones et à certains moments.

Compte tenu de l'enorme perte d'espace consacré aux stationnements et de leur disponibilité en ville (ils occupent au Québec une superficie équivalente aux îles de Montréal et Laval réunies!), on envisage de réglementer l'usage, les prix, d'en réduire l'offre, y compris d'abolir ceux offerts gratuitement par les employeurs, etc.

Le rapport estime qu'il serait par ailleurs efficace de réduire les infrastructures urbaines disponibles aux véhicules en interdisant leur présence ou leur stationnement sur des rues ou des secteurs précis, en permanence ou temporairement, de façon à faire porter de moins en moins à l'ensemble des citoyens le fardeau de l'omniprésence de l'auto dans la ville.

On évoque même la possibilité de réglementer la publicité automobile, comme celle sur les cigarettes. On ne précise pas si on irait jusqu'à exiger une mention, sur les véhicules, de leur contribution à la pollution et à l'effet de serre...

### Transport en commun

Le rapport insiste sur le fait que ces contraintes devraient aller de pair avec un développement sans précédent des moyens de transport alternatifs et en commun, coïncider avec une diminution importante du prix des transports en commun, une augmentation de leur efficacité, une multiplication des priorités et voies réservées, le recours aux technologies avancées comme les systèmes légers sur rail, aériens ou au sol, dont le Québec est le premier constructeur nord-américain mais le dernier des utilisateurs...

Enfin, on évoque l'idée de taxer les carburants selon leur contribution à l'effet de serre, ce qui avantagerait les moteurs diesels, plus efficaces d'environ 30 %, de resserrer les normes de consommation des véhicules neufs, de subventionner les carburants alternatifs, de mettre en place un programme obligatoire d'inspection et d'entretien des véhicules avec mise au rancart des «minoues» et d'abaisser la vitesse sur les routes tout en modifiant la perception à l'endroit de l'automobile par des campagnes de sensibilisation ciblant les monstres énergivores que produisent et vendent les constructeurs automobiles dont les profits grimpent, selon le rapport, avec le poids et la cylindrée.

Utopie que tout cela? Non, répond le rapport. Grâce à des normes imposées, il aura suffi de sept années pendant le premier choc pétrolier pour faire passer de 17 à 10 litres aux 100 kilomètres la consommation moyenne du parc automobile nord-américain. Mais depuis, en 18 ans, aucun changement significatif tous les perfectionnements technologiques ont servi à augmenter le poids et la puissance des véhicules. Pas leur efficacité énergétique.

## THÈSE

SUITE DE LA PAGE 1

souveraineté, qui n'a pas vieilli mais est devenue plus nécessaire dans la mondialisation des marchés, a dit M. Landry. Mais les voies de M. Lisée pour y arriver ne me convainquent pas.»

À l'instar de M. Lisée, M. Landry a toutefois reconnu que l'avenir du Québec semble pour le moment bloqué. «C'est vrai. Depuis Jean Lesage, les revendications de tous les premiers ministres du Québec ont été rejetées et le Québec a reculé. Mais de cet argument de blocage, on peut tirer un argument de réveil et de force, de désir d'aller plus loin.»

Après le référendum de mai 1980, «une déprime» s'est installée parmi les souverainistes parce que leur option n'avait recueilli que 40 % des voix, a rappelé le vice-premier ministre. Mais en 1995, la situation a été différente. Les souverainistes ont subi «un traumatisme» car ils ont presque gagné. «Quand une idée est allée aussi loin et qu'elle seule permet de sortir d'une situation bloquée, la solution est de faire la promotion de cette idée», a dit le ministre Landry, qui propose aux souverainistes de «reprendre le bâton du pèlerin» grâce au congrès du Parti québécois en mai.

Après sa participation d'hier à la commission parlementaire sur le projet de loi 99, Jacques Parizeau a indiqué qu'à son avis, le constat de M. Lisée, bien que juste à certains égards, est «trop noir». «Ce n'est pas la première fois qu'on propose quelque chose dans ce genre-là, d'avoir un peu la souveraineté au détail plutôt qu'en gros», a-t-il dit. Pour l'ex-premier ministre, quand l'atteinte de la souveraineté prend autant de temps, «il faut être persistant» et résister à «la tentation» de prendre des «raccourcis» et des «détours».

La thèse de Jean-François Lisée laisse le ministre des Transports, Guy Chevrette, sur sa faim. «Ce n'est pas le temps d'aller chercher une fourchette ou un couteau. On a besoin d'un couvert complet. On a une option pour laquelle on a fait assez de preuves. Je suis tanné des hors-d'œuvre, je veux manger le plat principal», a-t-il illustré.

«Je trouve que M. Lisée a un regard pessimiste sur l'histoire du peuple québécois», estime pour sa part le ministre de l'Immigration et des Relations avec les citoyens, Robert Perreault.

Trouvant un écho au programme de son parti dans la proposition de M. Lisée, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, estime que tenir un référendum sur une liste de pouvoirs, «c'est vite sur la gâchette». Il privilégie toujours une loi de l'Assemblée nationale adoptée à l'unanimité. Malgré une certaine convergence de vues, M. Dumont a laissé savoir qu'il n'était pas intéressé à embaucher M. Lisée comme stratège de son parti. «Un bon stratège, ça n'écrit pas de livres», a-t-il lancé en riant.

Le critique de Parti libéral du Québec, Benoît Pelletier, trouve «étonnante et suspecte» la proposition de référendum de M. Lisée parce que «le proposeur même se dit un souverainiste convaincu». Rejetant toute idée que le PLQ se

serve d'un référendum pour faire une offre constitutionnelle au reste du Canada, M. Pelletier a évoqué le dialogue, l'esprit de conciliation, la confiance mutuelle, la collaboration et la cogestion qui s'installeraient entre Ottawa et Québec une fois le PLQ élu.

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, croit que M. Lisée ne veut pas améliorer la fédération mais cherche «une astuce» pour faire «la séparation à petits pas, par la porte d'arrière». Lors du lancement de son livre, M. Lisée avait prédit que les fédéralistes n'allaient pas manquer de qualifier sa proposition d'astuce.

«Si je me trompe, les membres du Parti québécois devront, en mai, lors de leur congrès, changer l'article 1 de leur programme pour le remplacer par un texte qui dit le genre de partage des pouvoirs qu'ils veulent et qui les amènerait à accepter la Constitution canadienne.» Sans ce changement qui démontrerait leur «sincérité», il ne pourrait pas accéder de crédibilité à une modification constitutionnelle pilotée par un gouvernement péquiste.

M. Dion ne catégoriquement être un «ennemi» du Québec, comme l'a soutenu M. Lisée mardi. «La seule chose que le mouvement indépendantiste me reproche, c'est de [lui] enlever [son] arme favorite, la confusion. Les Québécois ont droit à la clarté. Si on veut les pousser vers la sécession, ce doit être dans la clarté et la légalité, et c'est ça qu'on me reproche, d'ôser ces attaques», a-t-il dit.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe a tenté de sauver les apparences en présentant le pavé de M. Lisée comme une contribution à «un brassage d'idées nécessaire» dans le camp souverainiste. «Au moins, il y a des débats», a-t-il dit. Il convient toutefois que les souverainistes perdraient un référendum s'ils le tenaient maintenant. «On n'est pas prêts à avoir un référendum.»

Malgré cela, il rejette cette idée d'un référendum sur autre chose que la souveraineté car il croit toujours possible de réunir les «conditions gagnantes» d'ici trois ans. Comme Jacques Parizeau, M. Duceppe estime pour l'instant «qu'on n'a pas parlé suffisamment de souveraineté dans l'ensemble du mouvement». Du moins en dehors du Bloc.

Le conservateur André Bachand considère l'analyse de M. Lisée réaliste et croit qu'elle fera réfléchir souverainistes et fédéralistes. Il convient que l'adoption rapide de ce scénario par le gouvernement péquiste ferait éclater le mouvement souverainiste mais il pense que cette réflexion s'impose au PQ.

Lui-même en faveur de changements constitutionnels pour répondre aux demandes du Québec, il reconnaît que la stratégie de M. Lisée comporte des risques. Le refus de nouvelles offres, appuyées par un référendum, «pourrait repartir le bal de la souveraineté», dit-il. Malgré cela, il trouve cette approche attirante pour redonner au Québec un rapport de force et, à la population, un objectif commun.

Avec la Presse canadienne

## FBI

SUITE DE LA PAGE 1

«Le pirate a parfaitement le temps de partir. Il peut très bien se trouver à Singapour en train de prendre un bain de soleil» au moment de l'attaque, explique David Jarrel, responsable du Centre fédéral de réponse contre les incidents informatiques.

### Qui sera le prochain?

Jusqu'ici, personne n'a émis de revendication, laissant entier le mystère sur les motifs et les conséquences potentielles de ces actions pour le commerce électronique. En attendant, les spéculations se multiplient, chacun se demandant quelle sera la prochaine cible.

Le FBI affirme tout de même être «déterminé à rechercher par tous les moyens possibles les responsables et à les traduire en justice», comme le déclarait l'attorney general (ministre de la Justice) Janet Reno lors d'une conférence de presse, annonçant l'ouverture d'une «enquête criminelle».

La lutte contre le «cybercrime» est l'une des «priorités essentielles» des autorités américaines, a assuré Mme Reno en réaffirmant la volonté de l'administration d'assurer la sécurité du commerce en ligne. Une rallonge budgétaire de 37 millions de dollars est prévue pour permettre à l'administration américaine de lutter contre les crimes informatiques, a indiqué l'attorney general.

Mais en l'absence de revendications, les autorités semblaient surprises par l'ampleur et les motivations de cet assaut d'un nouveau genre: «Nous ne connaissons pas la raison de ces cyber-attaques», pas plus que la motivation des pirates, a reconnu Mme Reno.

## LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

«Dans l'avenir, toutefois, a affirmé le ministre hier, il y aura une nouvelle façon de faire afin de s'assurer que, si jamais une telle situation se reproduit, les commissions scolaires se parlent et s'entendent.»

Dans le projet de loi, qui sera déposé dès la reprise des travaux parlementaires, à la mi-mars, le ministre prévoit aussi l'ajout d'une disposition qui lui permettra dorénavant de trancher sans devoir passer par une loi spéciale, comme ce fut le cas ici.

Ainsi, les élèves francophones de la CSDM seront soulagés d'une portion des problèmes d'espace grâce au transfert des écoles Somerled, St. Kevin et Francesca Cabrini. Le problème d'espace du quartier Notre-Dame-de-Grâce est soulagé par le transfert de l'école Somerled, à laquelle des rénovations seront apportées dès la rentrée 2000, a promis hier le ministre Legault. Dans Saint-Michel-Sud, l'école Francesca Cabrini résout le débordement.

Dans Côte-des-Neiges, la solution apportée hier par M. Legault ne règle toutefois qu'une partie des problèmes, puisque le transfert de l'école St. Kevin en septembre 2000 ne permettra d'accueillir que 200 enfants supplémentaires, 300 autres restant en surnombre.

Pour ceux-là, des solutions temporaires, telles que le transfert dans des écoles environnantes ou la construction d'annexes préfabriquées, permettront d'attendre jusqu'à septembre 2001, moment où le ministre promet un agrandissement de l'école portant sa capacité d'accueil à 500 places-élèves.

«Je suis à la fois content et déçu», disait hier le commissaire Robert Cadotte, négociateur désigné par la CSDM dans ce dossier. Content parce qu'on vient de régler la moitié du problème, mais déçu parce que j'ai l'impression qu'on va devoir tout recommencer ce qu'on a fait dès l'an prochain.»

M. Cadotte aurait souhaité l'annonce d'une nouvelle construction dans le quartier Côte-des-Neiges, pour accueillir une clientèle adulte. Les écoles Marymount et St. Pius X, qui n'ont jamais fait l'objet de consultations auprès des parents anglophones et n'étaient donc pas au programme, auraient également contenté la CSDM.

Rappelons que la Commission scolaire English-Montréal devait voter sur le transfert des trois écoles désignées mardi soir, mais l'absence de quorum au sein du conseil des commissaires a totalement bloqué le processus, forçant le ministre à trancher. Le conseil de la CSEM, d'abord reporté à ce soir, aura finalement lieu lundi soir prochain. Malgré la décision du ministre Legault, on y discutera de la proposition de transfert des écoles St. Kevin et Somerled au secteur francophone, l'école Francesca Cabrini n'étant plus à l'ordre du jour de la CSEM.

«Nous avons l'intention de discuter de la même résolution lundi soir», a expliqué hier Michael Cohen, porte-parole de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM). Le projet de loi de M. Legault ne peut être déposé avant le mois de mars, et notre réunion est lundi; nous avons donc amplement le temps d'en discuter.» Le président de la CSEM, George Vathilakis, doit commenter cette annonce ministérielle ce matin.

Du côté des parents, avec qui le ministre s'est fait rassurant, on reçoit l'annonce avec un certain soulagement, jugeant digne d'intérêt les modifications à la Loi sur l'instruction publique. «Quand il y a des écoles inoccupées ou presque dans certains quartiers, et que juste à côté il y a des écoles en débordement, ça nous apparaît une saine logique et une saine gestion des fonds publics que les deux commissions scolaires soient obligées de s'entendre pour que les enfants qui en aient besoin aient une école», a expliqué hier à la radio de Radio-Canada Lucie Lord, porte-parole des parents de l'école Notre-Dame-de-Grâce.

## BEAUDOIN

SUITE DE LA PAGE 1

jamais rien eu à voir avec une Europe des nations, qui était la vision du général de Gaulle. Nous reprochons justement à l'Europe de se rapprocher de ce qu'est aujourd'hui devenu le Canada.»

Peut-être Louise Beaudoin est-elle «trop sensible à la mode et cède-elle à la pensée unique», a ajouté le député des Hauts-de-Seine. En ce qui concerne l'immigration, il précise que son parti préconise l'établissement de quotas comme au Canada et aux États-Unis.

Louise Beaudoin profite de la tribune du Monde pour épingle le projet de loi fédéral «sur la clarté», qui représente, écrit-elle, «un complet verrouillage, à l'opposé même de l'exemple européen en matière de gouvernement».

Jointe à Québec, la ministre n'exclut pas que de telles interventions sur le projet de loi fédéral puissent se reproduire dans d'autres pays. Elle aura bientôt l'occasion de poursuivre ce débat puisqu'elle sera en France à la fin du mois pour préparer la visite officielle que doit effectuer le premier ministre Lucien Bouchard au début d'avril.